

Contrat Local de Santé LOUE-LISON

2020-2024

11 décembre 2019

ARS Bourgogne Franche-Comté / Communauté de Communes Loue-Lison



Communauté de Communes
Loue Lison



Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

Entre d'une part,

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche Comté

Le Diapason

2 Place des Savoirs

21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre PRIBILE

Et d'autre part,

La Communauté de Communes Loue-Lison

7, Rue Edouard Bastide, 25290 ORNANS

Représentée par son Président, Monsieur Jean Claude GRENIER

L'Etat

Représenté par le Préfet du Doubs, Monsieur Joël MATHURIN

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

Représenté par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental du Doubs

Représenté par sa Présidente, Madame BOUQUIN Christine

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs

Représentée par son Directeur, Monsieur Lilian VACHON

La Mutualité Sociale Agricole Bourgogne Franche-Comté

Représentée par sa Directrice, Madame Armelle RUTKOWSKI

L'Education Nationale

Représentée par son Directeur Académique, Monsieur Patrice DURAND



Communauté de Communes
Loue Lison



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE
Sommaire



Sommaire.....	1
Introduction.....	3
Les contrats locaux de santé.....	3
L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat.....	3
Présentation du territoire.....	11
Le Contrat Local de Santé.....	13
Article 1 : Les parties prenantes au contrat.....	14
Article 2 : Le périmètre géographique du contrat.....	14
Article 3 : les modalités de gouvernance.....	15
Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat.....	15
Article 5 : Les engagements réciproques des signataires.....	16
Article 6 : La durée et révision du contrat.....	17
Article 7: Le suivi et l'évaluation.....	17
Article 8: Communication et propriété intellectuelle.....	18
Article 9: Résiliation et recours.....	18
Annexes.....	20

Introduction

Les contrats locaux de santé

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social.

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

- ***La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2 (2018-2028)***

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement,...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Suite à la consultation de ses membres, et aux échanges lors de sa réunion du 26 octobre 2017, le Conseil Territorial de Santé (CTS) du Doubs a confié, au bureau élargi, réuni le 15 novembre, le soin de fixer ses priorités parmi les objectifs déclinés dans le projet de Programme Régional de Santé (PRS).

1. Implantation– démographie des professionnels de santé
2. Parcours personnes âgées
3. Parcours précarité - vulnérabilité
4. Parcours handicap
5. Parcours adolescents et jeunes adultes
6. Améliorer l'accès aux soins urgents
7. Parcours addictions
8. Coopérations hospitalières
9. Parcours développement de l'enfant
10. Parcours maternité – parentalité

Les enjeux liés à la santé mentale feront l'objet d'un projet territorial de santé mentale tel que défini par l'article 69 de la loi du 26 janvier 2016 et son décret d'application du 29 juillet 2017. Les instances de démocratie sanitaire sont associées à son élaboration.

L'évolution de l'offre médico-sociale est l'une des priorités retenues par le CTS, car il apparaît en effet, que tous les parcours retenus ci-dessous ne peuvent être dissociés d'une offre médico-sociale territorialisée et coordonnée.

- ***La politique de la Communauté de Communes en matière de santé***

La CCLL bien que non compétente en matière de santé, a décidé de s'investir dans cette thématique dans un souci de maillage du territoire Loue Lison en services aux personnes. Son intervention s'illustre par son soutien à la restructuration de l'hôpital St Louis (600 000 € sur 4 ans), sa gestion d'une maison de santé à Amancey, le soutien à des projets d'installation de professionnels de santé via des aides à l'immobilier/mobilier économique, des actions en faveur de la jeunesse autour d'activités sportives et dernièrement par la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial où le volet santé est prégnant.

- ***La politique de la Préfecture du Doubs en matière de santé***

La préfecture et les services de l'Etat dans le département interviennent dans de nombreux domaines de compétences (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse, hébergement et accès au logement, environnement...) ou en direction de publics particuliers (femmes, habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, personnes migrantes...) en lien avec les politiques de santé.

Dans ce cadre, la préfecture et ses services contribuent plus particulièrement à la réalisation d'objectifs majeurs du Contrat local de santé : l'Etat favorise la réduction des inégalités sociales et de santé, l'accès aux soins, et encourage le développement de la prévention et de la promotion de la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de sa responsabilité de chef de projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) dans la déclinaison du Plan national de mobilisation contre les addictions, l'Etat encourage également le développement d'actions de prévention et de sensibilisation des conduites addictives auprès des jeunes et de soutien des parents dans leur rôle éducatif. En effet, à travers les crédits MILDECA, l'Etat finance des programmes de renforcement des compétences psychosociales validés, au bénéfice des parents et des enfants, enjeu prioritaire.

Par ailleurs, la Préfecture du Doubs, dans le cadre de l'élaboration conjointe avec le Département du Doubs, et conformément aux dispositions de la loi NOTRE, a réalisé en 2017 son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Des contrats de ruralité permettent notamment de déterminer, pour chaque territoire signataire, les mesures les plus utiles et de donner un meilleur accès aux droits élémentaires : l'éducation, le logement, la santé.

De plus, dans le cadre de la déclinaison départementale de la stratégie de santé 2018 – 2022, la préfecture du Doubs soutient le développement et la création des maisons de santé via les crédits contrat de ruralité et Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Enfin, depuis 2015, l'Etat a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) dont les objectifs sont de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire la consommation énergétique finale,
- réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles,
- augmenter la part des énergies renouvelables,
- mener une politique de rénovation thermique des logements,
- développer les réseaux de chaleur

Le PCET implique les collectivités dans tous les secteurs : résidentiel, tertiaire, transport de personnes et de marchandises, agriculture, déchets, industrie.

• ***La politique du Conseil Régional en matière de santé***

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de l'installation des professionnels de santé, de la promotion de la santé sur les territoires et de l'adaptation des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 (PRSE3) aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis aujourd'hui pour sa mise en œuvre et son suivi ;

- Elle s'est engagée avec l'ARS dans un partenariat innovant et ambitieux au travers de la signature, le 29 mars 2018, de la convention cadre 2017-2022 « Pour une collaboration au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté ».

La région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la feuille de route santé 2019-2021 de la région Bourgogne-Franche-Comté adoptée par l'assemblée plénière le 27 juin 2019. Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutif, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

- ***La politique du Conseil Départemental du Doubs en matière de santé***

Dans le cadre de sa politique autonomie en faveur des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH), le Département du Doubs mène depuis de nombreuses années une politique volontariste sur le champ du maintien à domicile, avec la volonté de limiter le reste à charge pour le bénéficiaire et de garantir l'accès au service d'aide à domicile en tout point du Département 7 jours sur 7 pour les personnes les plus dépendantes.

- 7 600 bénéficiaires de l'APA dans le Doubs au 31/12/2018 et 3 291 évaluations de 1ère demande réalisées à domicile par les travailleurs médico-sociaux du Département et 2 803 révisions de plan d'aide
- 1 823 bénéficiaires de la PCH et 868 évaluations PCH à domicile

Par ailleurs, au titre de son rôle en matière de prévention de la dépendance, le Département préside la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Ce dispositif permet de soutenir certaines initiatives développées en faveur des aînés (numérique, ateliers mémoire, activité physique adaptée...) ou encore de les soutenir à domicile par la prise en charge d'aides techniques. En 2018, ce sont 924 450 € qui ont été attribués, par le Département avec ses partenaires, pour soutenir 78 actions développées sur le territoire du Doubs.

En complément, soucieux d'accompagner les aidants qui assistent leurs proches dans tous les actes de la vie quotidienne, le Département du Doubs soutient, en 2019, 18 actions en faveur des aidants

pour un montant de 105 380 €, portées par 4 structures d'aide à domicile sur tout le territoire départemental.

Par ailleurs, le Département est présent via ses missions du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) avec :

- des missions prénatales assurées par les sages-femmes (en 2017, 1 198 visites à domicile et 722 entretiens prénatals précoces réalisés) et les infirmières puéricultrices (visites à domicile ou au centre médico-social),
- des missions postnatales effectuées par les infirmières puéricultrices : visites à domicile, permanences PMI, consultations infantiles en binôme infirmière puéricultrice et médecin,
- un bilan orthoptique pour tous les enfants de petite section (3 ans). 5 874 enfants vus soit 89,8 % des enfants inscrits,
- un bilan en écoles maternelles pour tous les enfants en moyenne section et Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les enfants de 3 et 4 ans. En 2017, 6 234 enfants ont été vus par les infirmières puéricultrices et 1 553 par les médecins,
- un contrôle et un suivi des établissements d'accueil du jeune enfant et d'accueil collectif de mineurs,
- un agrément des assistants maternels : 520 assistants maternels ont bénéficié de la formation obligatoire,
- des consultations psychologiques à destination des enfants de moins de 6 ans et de leur famille
- une prévention et une protection de l'enfance en danger en lien avec les Directions Territoriales des Solidarités Humaines (DTSH) par tous les professionnels,
- des activités de planification familiale et d'éducation familiale : 3 209 consultations effectuées par un médecin ou une sage-femme, 266 entretiens de conseil conjugal ou de planification et 633 séances d'actions collectives.

Dans le cadre du nouveau Plan départemental de l'insertion et de l'emploi, le Département se mobilise pour la levée des freins en matière de santé pour les bénéficiaires du RSA : l'un des objectifs est de mieux structurer l'offre en matière de prise en charge de la souffrance psychique et de bilans de santé. Plus globalement, le Département va mettre en œuvre à compter de la fin de l'année 2019 une plateforme d'orientation des bénéficiaires du RSA, permettant de les aiguiller rapidement, dès leur entrée dans le droit, vers les dispositifs de diagnostic ou d'accompagnement pertinent (action financée au titre du plan pauvreté).

Enfin, le Département est présent aux côtés des territoires dans le cadre des contrats P@C dans lesquels il accompagne les politiques locales en matière de santé. Il peut ainsi accompagner financièrement des projets de maison de santé pluridisciplinaire. Il participe ainsi à la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

- ***La politique de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs en matière de santé***

Sous sa bannière institutionnelle, Agir Ensemble et Protéger Chacun, l'Assurance Maladie garantit et promeut sur les territoires l'égal accès aux soins des populations.

Cette présence de terrain se caractérise notamment dans l'implication au sein des Maisons de Service au Public (MSAP), qui ont vocation à terme à se muer en Maisons France Services. Elle facilite d'autant la conduite d'actions coordonnées irriguant plusieurs axes en lien avec les thématiques du Contrat Local de Santé.

En matière d'accès aux droits et d'accès aux soins, l'Assurance Maladie s'attache à augmenter le taux de recours des assurés les plus fragiles aux dispositifs sociaux de type CSS (Couverture Santé Solidaire) qui se substitue au 1^{er} novembre 2019 à la CMU-C et à l'ACS. Elle met en œuvre son programme d'accompagnement individualisé des assurés en difficulté jusqu'à la réalisation des soins et mobilise les antennes des centres d'examen de santé pour accueillir et orienter les patients les plus précaires. Depuis fin 2019, elle expérimente également un programme local d'amélioration du recours aux soins gynécologiques pour les femmes en situation de précarité.

Dans le domaine de la prévention en santé, l'Assurance Maladie est aussi un acteur majeur grâce à la conduite de nombreuses actions de prévention notamment dans les domaines du dépistage organisé des cancers, de la vaccination, notamment antigrippale, des soins buccodentaires (dispositif MT'Dents de soins gratuits pour les enfants et les jeunes), mais aussi de la lutte contre les addictions, de la prévention de l'obésité et du sport-santé. 2020 marquera aussi le lancement d'un vaste programme généralisé de prévention auprès des jeunes de 16 à 25 ans.

En complément, le dispositif Sophia, d'accompagnement à distance des patients atteints de maladies chroniques, initié avec le diabète, s'étend désormais à l'asthme.

La caisse est également investie aux côtés de l'ARS et des collectivités locales dans la **promotion des territoires** auprès des professionnels de santé dans les zones où la démographie des professions de santé est fragile. Avec les contrats incitatifs à l'installation ou avec le forfait structure rémunérant les maisons de santé pluridisciplinaires et les centres de santé, l'Assurance Maladie favorise l'installation des professionnels libéraux et encourage l'exercice coordonné des équipes de soins primaires.

En déclinaison du programme national « Ma santé 2022 », le déploiement, à compter de fin 2019, des assistants médicaux et le soutien institutionnel avec l'ARS à l'émergence des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), vont permettre de regagner du temps médical et favoriser une meilleure prise en charge des patients, une meilleure coordination des soins et l'optimisation de la relation entre la ville et l'hôpital.

L'Assurance Maladie travaille également à la **transition numérique** et à la récupération de temps médical en promouvant auprès des professionnels de santé et ou des patients le DMP (Dossier Médical Partagé), les messageries sécurisées de santé, les téléseries et la télémedecine. L'ensemble de ces dispositifs ayant pour vocation de converger vers l'Espace Numérique en Santé décrit dans la loi.

Enfin la CPAM grâce à l'intervention de ses collaborateurs dédiés (Délégués et Conseillers Assurance Maladie, Praticiens Conseils, Conseillers informatiques service) contribue quotidiennement à une meilleure coordination des soins, au virage ambulatoire et à la maîtrise des durées d'hospitalisation notamment au travers du Programme d'Accompagnement du retour à Domicile après

hospitalisation. Le Doubs est également couvert depuis fin 2019 par le dispositif Paerpa qui vise à prévenir le risque de perte d'autonomie chez les plus de 75 ans.

Pour mener ces actions, l'Assurance Maladie s'intègre naturellement dans les dispositifs animés par l'ARS et les collectivités locales (comité territorial de sante, contrats locaux de sante) et s'appuie sur un large réseau de partenaires associatifs et institutionnels du monde sanitaire et social.

- ***La politique de la MSA en matière de santé***

Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permet d'apporter une offre de services globale et innovante, propre à ses assurés et partenariale à l'ensemble de la population.

Le Contrat Local de Santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupés dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

- ***La politique de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Doubs en matière de santé***

La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves s'inscrit dans les objectifs généraux de l'Ecole et vise à réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une Ecole plus juste et plus équitable.

Elle contribue à offrir aux élèves les conditions favorables aux apprentissages et vise à permettre à chacun d'entre eux d'acquérir les connaissances et la culture nécessaires à la construction d'un individu et d'un citoyen responsables.

Dans ce cadre, les élèves, de la maternelle au lycée, bénéficient :

- de bilans de santé permettant de repérer des difficultés pouvant entraver les apprentissages,
- d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivis individualisés,
- d'éducation à la santé collective et individuelle afin de développer les comportements favorables à leur santé,

Pour les élèves porteurs de handicap ou de maladie chronique, mise en place d'aménagements facilitant leur scolarisation.

Concernant le repérage et la prise en charge du mal-être des élèves, l'Académie poursuit la formation au repérage de la crise suicidaire pour les personnels des établissements.

Agir pour l'amélioration du climat scolaire est une des priorités de l'école.

Ceci exige une implication résolue de tous les acteurs de la communauté scolaire, sans oublier d'inclure les pratiques partenariales prenant en compte les acteurs locaux, les représentants d'autres institutions (police, gendarmerie, justice, santé, collectivités territoriales, etc.), les associations partenaires de l'école, les chercheurs en éducation...

Présentation du territoire

Le diagnostic territorial

Avec ses 74 communes et d'une superficie de 667 km² (25.023 hectares sont classés en zone Natura 2000), la Communauté de Communes Loue Lison est résolument rurale (densité de 37,2 habitants par km² contre 117,56 pour la moyenne nationale). La population compte 25115 habitants (INSEE 2016). C'est un Territoire peu dense avec 36,8 habitants au kilomètre carré (contre 59 en région et 101,9 dans le Doubs) partagé entre deux espaces de vie : l'un sur le plateau autour d'Ornans, Epeugney, Tarcenay, Amancey et Vuillafans entaillé par la Loue et son vaste bassin hydrographique dont fait partie le Lison avec un paysage karstique typique, et l'autre en plaine autour de Quingey et Arc-et-Senans. La croissance de population est de +0.7. Les activités agricoles (filière du comté) et industrielles sont représentées (entreprises Bonnefoy, Alstom ou PSP) mais moins que les activités tertiaires et de service particulièrement liées au tourisme (activités de pleine nature et patrimoine). Le taux d'activité est plus fort qu'en région (77,3 % contre 72,1 % en BFC), et le taux de chômage est nettement plus faible (7,7 %, contre 12,3 % en BFC).

La Communauté de Communes Loue-Lison a une dynamique démographique positive avec une croissance de +0.7%. C'est un territoire jeune dans lequel les moins de vingt ans représentent plus d'un quart de la population (26.1%) tandis que les plus de 75 ans représentent moins 10%. On note un indice de vieillissement faible s'élevant à 73,6 contre 86,1 dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

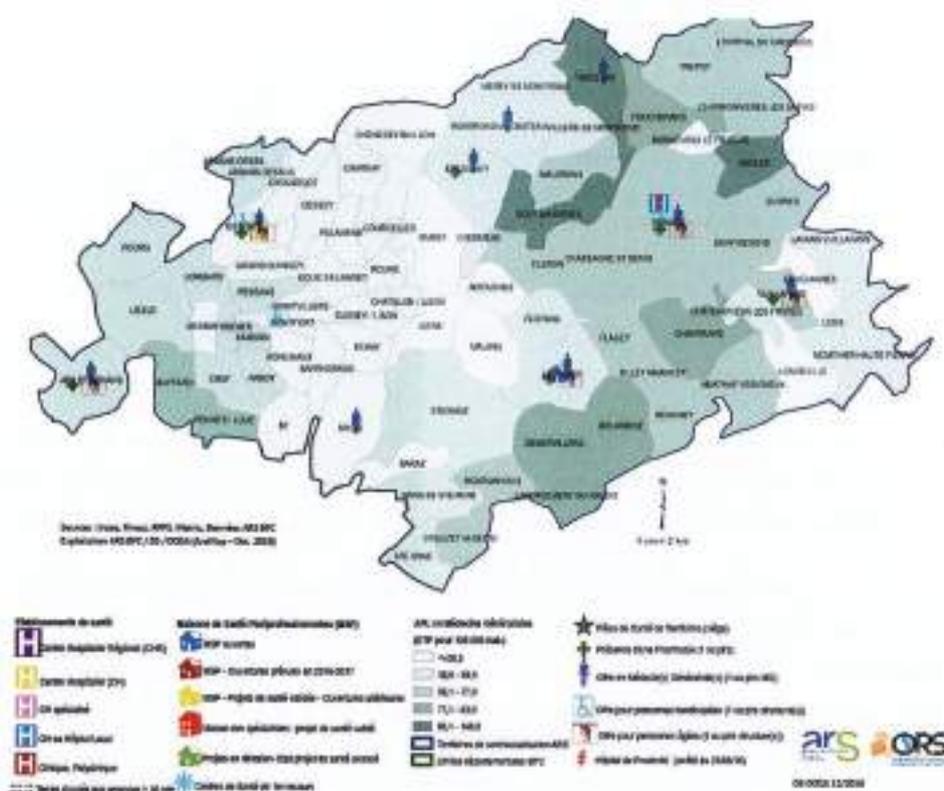
On dénombre en moyenne, chaque année, 220 décès d'habitants du territoire (115 hommes et 105 femmes) sur la période 2009-2013. Sur cette même période, chaque année, 38 habitants du territoire (27 hommes et 11 femmes) sont décédés avant l'âge de 65 ans (décès qualifiés de "prématurés"), soit 18 % de l'ensemble des décès. Le taux standardisé de mortalité (TSM) prématuré (17.6 pour 10 000 habitants) est inférieur au taux régional (20.1/10 000).

Compte tenu des causes de décès prématurés (avant 65 ans), 44 % d'entre eux seraient évitables, par des actions sur les comportements individuels (26 %) et par d'autres actions (18 %), dont un recours plus précoce et plus approprié aux dispositifs de soins. Le TSM prématuré évitable est inférieur au de plus d'un point au taux régional (7.7 /10 000 versus 8.9 en Bourgogne Franche-Comté).

En termes d'offre de soins, La Communauté de Communes est située entre deux plateaux techniques que sont Besançon et Pontarlier. La démographie médicale est fragile sur certains secteurs en regard de l'accessibilité géographique. Le territoire est classé parmi les zones d'intervention complémentaire en médecins généralistes au niveau national. Des départs à la retraite de médecins généralistes sont à accompagner dans les cinq ans à venir.

Une offre de services variée est déployée sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants :

- Une maison de santé pluri professionnelles (MSP) à Amancey + un projet à Epeugney
- Des regroupements de professionnels autour de l'Hôpital d'Ornans (formation et échanges professionnels)
- Un réseau d'Appui
- Un hôpital local portant un service de médecine, de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) adossé à un EHPAD



L'hôpital local est équipé d'un matériel en télémédecine pour la réalisation d'actes de télé-expertise. D'autres projets de télémédecine sont en cours pour mailler le territoire d'offre de soins complémentaire et répondre aux difficultés d'accès aux spécialistes. L'offre médico-sociale quant à elle est globalement satisfaisante.

Outre l'accès à l'offre de soins primaires et secondaires, des problématiques spécifiques sur différentes thématiques telles que la prévention chez les jeunes (particulièrement des addictions et des conduites à risques) et la santé mentale ont été identifiées et nécessite des actions spécifiques sur ce territoire.

Territoire dynamique, les professionnels de santé, les structures médico-sociales et sociales souhaitent développer davantage la coordination entre les différents intervenants dans le parcours de santé du patient et particulièrement en sorties d'hospitalisation.

En résumé, la Communauté de Communes Loue-Lison est un territoire où la qualité de vie est plutôt préservée. L'environnement est un déterminant de santé crucial : L'habitat, la qualité de l'air intérieur et extérieur, la qualité de l'eau, l'alimentation et les circuits courts, la préservation de l'environnement (transports, habitat, urbanisation...), et les maladies vectorielles sont donc des enjeux essentiels. Les élus de la Communauté de communes Loue-Lison ont un intérêt prononcé pour ces sujets, conscients de leur responsabilité. Ils se sont engagés fortement sur ces thématiques dans le cadre du PCAET.

Le Contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1. D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;
2. D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3. D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté en date du 2 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé 2 (PRS 2)

Vu la délibération du Conseil de l'intercommunalité de La Communauté de Communes Loue-Lison du 24 octobre 2019 portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire, approuvant le projet de Contrat Local de Santé pour le territoire

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

- Les signataires engagés dans le contrat

- L'ARS
- La Communauté de Communes Loue-Lison
- La Préfecture du Doubs
- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
- Le Conseil Départemental du Doubs
- La Direction Départementale des Services de l'Education Nationale du Doubs
- La MSA
- La CPAM du Doubs

- Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés selon le besoin

- L'Etat (Direction Départementale des Territoires)
- Les Communes et CCAS du territoire
- Les établissements scolaires
- Les Centres Hospitaliers
- Les Maisons de Santé Pluri-professionnelles
- les établissements médico-sociaux
- les associations et acteurs œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées (ADMR, Mutualité Française, CARSAT, MAIA, ARESPA,...)
- les associations et acteurs de la prévention (IREPS, Mutualité Française, ANPAA 25, ADDSEA, Aides 25, Maison des Adolescents du Doubs, Rés'Ado),
- les associations et acteurs institutionnels œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des professionnels de santé libéraux (CDOM du Doubs, URPS, FEMASCO...)
- les représentants des usagers

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Les communes de la Communauté de communes Loue-Lison sont :

Abbans-Dessous, Abbans-Dessus, Amancey, Amathay-Vésigneux, Amondans, Arc-et-Senans, Bartherans, Bolandoz, Brères, Buffard, By, Cademène, Cessey, Chantrans, Charnay, Chassagne-Saint-Denis, Chay, Chenecey-Buillon, Chouzelot, Châteauvieux-les-Fossés, Châtillon-sur-Lison, Cléron, Courcelles, Crouzet-Migette, Cussey-sur-Lison, Durnes, Déservillers, Échay, Échevannes, Épeugney, Éternoz Fertans, Flagey, Foucherans, Fourg, Goux-sous-Landet, L'Hôpital-du-Grosbois, Lavans-Quingey, Lavans-Vuillafans, Le Val, Liesle, Lizine, Lods, Lombard, Longeville, Malans, Malbrans, Mesmay, Montgesoye, Montmahoux, Montrond-le-Château, Mouthier-Haute-Pierre, Myon, Mérey-sous-Montrond, Nans-sous-Sainte-Anne, Ornans, Palantine, Paroy, Pessans, Quingey, Rennes-sur-Loue, Reugney, Ronchoux, Rouhe, Rurey, Sainte-Anne, Samson, Saraz, Saules, Scey-Maisières, Silley-Amancey, Tarcenay, Trépot, Villers-sous-Montrond, Vuillafans.

Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

Article 3 : les modalités de gouvernance

La gouvernance est assurée par les instances suivantes :

- Un **Comité technique composé des partenaires et porteurs d'actions, l'animateur santé du territoire (AS) et de l'animateur territorial santé de l'ARS (ATS)**, qui aurait pour missions d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du COPIL CLS. Ce groupe de travail se réunirait au moins deux fois par an.
- Un **COPIL CLS** composé des signataires du CLS, qui aurait pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions.
- Une **assemblée plénière CLS** qui réunirait les élus, les institutions les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de santé sur le territoire. Il se réunirait une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS.

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Suite au diagnostic partagé, présenté le 6 Septembre 2018, trois axes de travail prioritaires ont été définis :

- Démographie médicale, décroisement des professionnels de santé, du médico-social, du sanitaire et du social, accès au soin (particulièrement pour les personnes handicapées)
- Prévention (cancers, nutrition-santé, auprès des jeunes)
- Santé Environnement.

La thématique « Prévention » représente l'axe 1 du Contrat Local de Santé. Il s'intitule "Améliorer les parcours de soins et la prévention" et présente des actions portant sur la promotion de la santé, l'autonomie, le soutien à la parentalité, la lutte contre les addictions et les conduites à risque, la santé psychique, le dépistage.

Les thématiques « Démographie médicale » et « Décroisement des professionnels de santé, du médico-social, du sanitaire et du social » sont regroupées dans l'axe 2 « Renforcer les soins de proximité ».

L'axe 3 décline les actions sur la thématique Santé Environnement.

Enfin, l'axe 4 "Coordination, animation et évaluation", définit les modalités de mise en œuvre du contrat.

Ces orientations stratégiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de la fiche action	Promoteurs
AMELIORER LA PREVENTION ET RENFORCER LES PARCOURS DE SANTE	Jeunesse	1. Prévenir les conduites à risque chez les jeunes	CSAPA /IREPS
	Jeunesse	2. Ecouter, sensibiliser et orienter les jeunes : dispositif Parole en tête	MDA
	Jeunesse	3. Promouvoir le Pass'Santé Jeunes	IREPS
	Prévention et promotion de la santé tout public	4. Promouvoir la prévention et le dépistage contre le cancer	ADDECA/ASEPT
	Prévention et promotion de la santé tout public	5. Promouvoir une meilleure alimentation et l'activité physique	CROS BFC/ RéPPOP
RENFORCER LES SOINS DE PROXIMITE	Démographie médicale	6. Promouvoir le territoire	ARS/CCLL
	Coordination, coopération territoriales	7. Développer l'exercice coordonné	ARS/CCLL ARS/CPAM/ CCLL/FEMASCO
	Accès aux soins	8. Faciliter le parcours de soins des publics fragiles PA-PH	ARS/GIE IMPA/ CPAM/ ASEPT
SANTE-ENVIRONNEMENT	Habitat, qualité de l'air, espèces invasives, maladies vectorielles	9. Lutter contre les maladies vectorielles	ARS/CCLL
		9. Promouvoir un environnement favorable à la santé pour tous habitants	ARS/CCLL
		10. Lutter contre les espèces envahissantes	ARS/CCLL
COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION	Mise en œuvre et suivi du Contrat local de santé	11. Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat Local de Santé	ARS/CCLL

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

➤ Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

➤ Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% du cout d'un ETP et d'un montant plafonné à 25000 € par an.

➤ Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

Article 6 : La durée et modification du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi annuel présenté chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être modifié et complété par le biais d'avenants dûment approuvés par les parties et adoptés dans les mêmes conditions que la présente convention, après validation préalable en COPIL CLS. Ces modifications pourront concerner notamment :

- de nouveaux partenaires qui pourront s'associer au présent contrat selon ces modalités
- de nouvelles orientations et actions qui pourront être ajoutées à la programmation à la place de celles listées dans le présent contrat

Article 7: Le suivi et l'évaluation

a) Suivi annuel

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

b) Evaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

Article 8: Communication

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, dans le cadre de l'exécution du présent contrat quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur lesdites éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

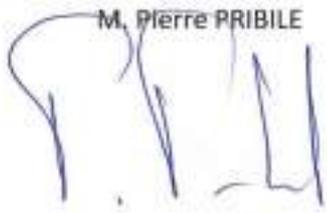
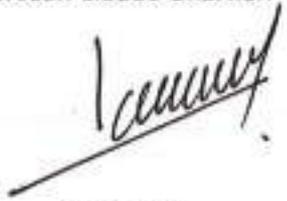
Article 9: Résiliation et recours

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, par volonté concordante des parties d'y mettre fin.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

Fait à Ornans, le 11 décembre 2019

<p>AGENCE RÉGIONALE DE SANTE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>M. Pierre PRIBILE</p>  <p>Directeur général</p>	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE-LISON</p> <p>M. Jean Claude GRENIER</p>  <p>Président</p>	<p>PREFECTURE DU DOUBS</p> <p>M. Joël MATHURIN</p>  <p>Préfet du Doubs</p>
--	--	--

<p>CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>Mme Marie-Guite DUFAY</p>  <p>Présidente</p>	<p>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU DOUBS</p> <p>Mme Christine BOUQUIN</p>  <p>Présidente</p>	<p>EDUCATION NATIONALE</p> <p>M. Patrice DURAND</p>  <p>Directeur académique</p>
---	--	--

<p>CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE</p> <p>M. Lilian VACHON</p>  <p>Directeur</p>	<p>MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE</p> <p>Mme Lucrèce BOITEUX</p>  <p>Directrice</p>
--	--

Annexes

Annexe 1	21
Annexe 2 : Fiches-Actions	26
AXE 1 : AMELIORER LES PARCOURS DE SOINS ET LA PREVENTION	26
Fiche action n° 1	26
Fiche action n° 2	29
Fiche action n° 3	32
Fiche action n° 4	35
Fiche action n° 5	38
AXE 2 : Renforcer les soins de proximité	41
Fiche action n° 6	41
Fiche action n° 7	44
Fiche action n° 8	48
AXE 3 : SANTE ET ENVIRONNEMENT	51
Fiche action n° 9	53
Fiche action n° 10	55
AXE 4 : COMMUNICATION, ANIMATION ET EVALUATION	57
Fiche action n° 11	57

Annexe 1

Comité Territorial de Santé du Doubs

Priorisation du PRS 2- 2018 - 2027

Suite à la consultation de ses membres, et aux échanges lors de sa réunion du 26 octobre 2017, le Conseil Territorial de Santé (CTS) du Doubs a confié, au bureau élargi, réuni le 15 novembre, le soin de fixer ses priorités parmi les objectifs déclinés dans le projet de Programme Régional de Santé (PRS).

A noter que **la santé mentale** n'est pas prise en compte dans cette priorisation puisqu'elle doit faire l'objet d'un projet territorial de santé mentale tel que défini par l'article 69 de la loi du 26 janvier 2016 et son décret d'application du 29 juillet 2017. Néanmoins la présente démarche ne saurait l'exclure totalement puisque la plupart des thèmes retenus par le CTS concernent également les patients atteints de maladie psychique.

L'évolution de l'offre médicosociale est l'une des priorités retenues par le CTS, car il apparaît en effet, que tous les parcours retenus ci-dessous ne peuvent être dissociés d'une offre médicosociale territorialisée et coordonnée.

Il est indispensable que les différents acteurs de chacun de ces parcours se connaissent et puissent œuvrer ensemble à l'amélioration de la prise en charge.

Cette préoccupation doit être prise en compte par les COPIL des CLS qui ont vocation à couvrir l'ensemble des bassins de vie du ressort du CTS.

Il convient également de rappeler les principes fondamentaux de l'offre médicosociale qui doivent constituer les lignes de conduite pour les années à venir :

- Maintenir une progression soutenue et régulière de l'offre médico-sociale car les besoins ne sont pas tous satisfaits actuellement et ils ne cessent de s'accroître
- Assurer une répartition équitable sur le territoire de l'offre médico- sociale pour compenser les inégalités existantes,
- Développer le panel des alternatives à la prise en charge complète (accueil de jour, accueil temporaire, structure de répit pour les aidants, SSIAD-PA)
- Associer et coordonner les différents partenaires financeurs (ARS, collectivités territoriales, Département, intercommunalités..) dans un cadre contractuel pluriannuel,
- Améliorer l'efficacité de ces établissements et structures : taille critique, professionnalisation, adaptation à l'évolution des besoins, organisation collective (procédure « trajectoire »)
- Contenir l'évolution du reste à charge financier pour les bénéficiaires
- Prendre tout particulièrement en compte la situation des personnes vieillissantes en situation de handicap

Priorité N°1 : Implantation des professionnels de santé – démographie des professionnels

Département qui pose des problèmes d'accès, rendant difficile l'accès à des soins de premier recours, sur des territoires entiers.

Pour les spécialités médicales il existe aussi un vrai problème d'accès à certaines spécialités, les modes d'exercice des nouveaux médecins ayant changé.

Ce même problème de recrutement des professionnels de santé se pose également dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Tous les moyens pouvant favoriser l'implantation de professionnels et une meilleure répartition géographique doivent être mis en œuvre ; ainsi, promouvoir la création d'activités partagées, et de cabinets secondaires et favoriser le développement de la télémédecine peuvent contribuer à compenser ce manque d'offre.

Priorité N°2 : Parcours personnes âgées

Le Doubs compte aujourd'hui 46 818 personnes âgées de plus de 75 ans soit 8,8% de sa population. L'indice de vieillissement (personnes de plus de 65 pour 100 personnes de moins de 20 ans) devrait passer de 72,2 aujourd'hui à 98,7 en 2036.

Le Doubs est le département au taux d'équipement EHPAD/USLD (places pour 1000 habitants de plus de 75 ans) le plus faible de la région BFC (78,09 pour 100.000 habitants dans le Doubs contre 112,13 pour 100.000 habitants en moyenne régionale) avec une répartition géographique défavorable à certaines zones rurales.

La politique de maintien à domicile est certes, très active mais elle doit encore être renforcée et a ses limites.

Il importe donc de développer les capacités d'accueil, de les adapter à la dépendance et d'établir de véritables filières gériatriques avec un travail en réseau et de coordination des acteurs, afin de limiter les hospitalisations inadéquates.

Priorité N°3 : Parcours précarité - vulnérabilité

Le nombre de personnes en situation de précarité est en augmentation : 1/3 des familles monoparentales se trouvent sous le seuil de pauvreté.

Il est cependant difficile, au sein d'un territoire, de repérer les personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité. Ces personnes doivent parfois renoncer aux soins en raison du reste à charge, méconnaissent souvent leurs droits, et connaissent donc des difficultés d'accès aux soins.

Les grandes agglomérations, Besançon en particulier, répondent en partie à ce problème en proposant des soins gratuits, dentaires et médicaux, mais cela n'existe pas en dehors des villes.

Il semble donc nécessaire de :

- Renforcer les liens entre les travailleurs sociaux et les médecins de ville
- Promouvoir la santé dès le plus jeune âge
- Coordonner les offres des services de l'Etat et de l'Assurance Maladie,
- S'appuyer sur les associations humanitaires qui sont les plus au contact des personnes en situation de précarité et pourraient ainsi contribuer à un meilleur repérage.

Priorité N°4 : Parcours handicap

Le handicap est un domaine difficile à cerner car il présente des formes très diverses et concerne tous les âges de la vie. Sa réglementation est abondante et complexe, les structures d'accueil sont aussi variées que le handicap, les acteurs et les financeurs sont multiples.

En dépit des progrès consécutifs à la loi du 11 février 2005 et à l'action des MDPH, le handicap reste encore pour beaucoup de personnes un « parcours du combattant », et certaines restent en « errance ». Il paraît tout particulièrement important de :

- Renforcer le dépistage et la prise en charge précoces du handicap en particulier chez l'enfant, notamment en ce qui concerne les troubles de l'apprentissage
- Mettre en place, dans les meilleurs délais, un « guichet unique » ou un « portail unique » permettant aux usagers de mieux connaître les dispositifs de prise en charge du handicap, et les mesures dont ils peuvent bénéficier, quel que soit l'organisme gestionnaire
- Assurer un accompagnement personnalisé de la personne en situation de handicap
- Renforcer l'expertise des professionnels sociaux et coordonner leur action
- Prendre en compte le vieillissement de la personne handicapée
- Améliorer la prise en charge psychiatrique de la personne âgée en EHPAD
- Améliorer l'insertion de la personne handicapée dans l'école et dans le monde du travail
- Renforcer la prise en charge de l'autisme
- Ajuster les équipements spécialisés aux besoins (places d'IME pour réduire des délais d'attente considérables)
- Développer la prévention du handicap en lien avec la médecine du travail et la médecine scolaire.

Priorité N°5 : Parcours adolescents et jeunes adultes

Cette population souffre encore de restrictions dans l'accès aux soins psychiatriques et d'une insuffisance d'aide dans la démarche et d'accompagnement dans l'accès aux soins.

Il semble donc nécessaire de renforcer la coordination entre les secteurs social, médico-social et sanitaire. Il est possible de s'appuyer sur certaines expériences comme celle de la Mission Locale de Besançon qui accompagne les soins des adolescents.

Pour autant l'accompagnement des jeunes « en difficulté » est une problématique récurrente qui met à mal les équipes et les institutions.

Priorité N°6 : Améliorer l'accès aux soins urgents

Les problèmes de démographie des médecins généralistes d'une part, la difficulté, tant organisationnelle qu'économique, de maintenir des Services d'Accueil des Urgences (SAU) dans les hôpitaux de proximité d'autre part, créent une situation « sous tension » qui a nécessité l'élaboration d'un Plan d'Action Régional sur les Urgences (PARU).

Depuis plusieurs années des actions ont été mises en place, dont certaines ont eu valeur d'exemple : régulation régionale de l'AMU en Franche Comté, régulation libérale sur la même plate-forme en partenariat avec l'ACORELI, GCS urgence et ORU, médecins correspondants de SAMU dans certaines zones rurales, mise en place de l'hélicoptère sanitaire doublant celui de la Protection Civile.

En dépit de toutes ces mesures, le Doubs compte encore de nombreux secteurs se situant à plus de 30mn d'un service d'urgence et les SAU restent « sous tension ».

Dans ce contexte, il convient tout particulièrement :

- De maintenir une permanence des soins ambulatoires (PDSA) dans tous les secteurs
- De favoriser la prise en charge des « petites urgences » par les professionnels de proximité, en particulier au sein des maisons de santé pluridisciplinaires et de recenser ces possibilités dans le répertoire opérationnel des ressources (ROR)
- D'informer le citoyen sur les degrés de l'urgence et les moyens d'y répondre (15, régulation libérale...)

- De préserver la Permanence Des Soins des Etablissements de Santé (PDES) en particulier dans le domaine médicotechnique (imagerie, biologie)
- D'améliorer les conditions d'accueil des services d'urgence (délais et expertise),
- De maintenir et développer les soins urgents spécialisés : pédiatrie et santé mentale

Priorité N°7 : Parcours addictions

Il est indispensable de débiter la prévention aux addictions dès le plus jeune âge. A cet effet, la collaboration avec l'Education Nationale doit être privilégiée dès le primaire, et des actions de proximité au sein des établissements scolaires, dans tous les secteurs du territoire, sont nécessaires.

Il conviendrait également de mieux former les médecins de proximité à la prise en charge des addictions en s'appuyant sur les structures existantes.

L'offre de structures d'accueil, de prise en charge et d'accompagnement des patients porteurs d'addictions est concentrée (CSAPA, CAARUD...) sur les trois pôles urbains (Besançon, Montbéliard, Pontarlier). Des consultations avancées et des permanences déportées existent sur les autres territoires mais des zones blanches demeurent. Il apparaît ainsi nécessaire de renforcer le maillage de l'offre médico-sociale. Par ailleurs, le Doubs ne dispose pas d'une filière hospitalière de niveau 2 s'intégrant dans un niveau 3 à l'échelle de l'ex Franche-Comté, pilotée par le CHRU de Besançon. Cette filière est à développer. Enfin, il serait utile d'exercer, en partenariat avec les autorités judiciaires et de police, une vigilance accrue sur l'existence de trafics de stupéfiants dans les établissements scolaires, étant entendu que cette compétence ne relève pas de l'Agence Régionale de Santé.

Priorité N°8 : Coopérations hospitalières

Le GHT centre Franche Comté, regroupe, autour du CHRU, établissement support, 10 établissements membres, sanitaires et médico-sociaux, dont certains situés au-delà de son territoire (CH de Dole et Gray).

Le CTS souhaite que le projet médical partagé, reposant sur des équipes médicales mutualisées, améliore l'accès et l'efficacité des prises en charge, en mettant en place de véritables parcours de soins, associant les secteurs sanitaires et médico-sociaux, avec un dossier médical commun.

Dans le domaine de la psychiatrie, il souhaite, qu'à défaut de l'intégration du CHS de Novillars, dans le GHT « centre Franche Comté », le projet médical partagé de celui-ci, soit élaboré de concert avec celui du GHT psychiatrie (CHS de Novillars et Dole), car la psychiatrie constitue un élément à part entière des parcours de soins offerts à la population.

Il souhaite enfin que ce groupement fonctionne dans le respect de l'autonomie des établissements membres et dans le cadre d'une coopération librement consentie par chacun des membres.

Priorité N°9 et 10 : Parcours développement de l'enfant et Parcours maternité – parentalité

Ces deux parcours sont liés.

C'est dès le début de vie qu'une attention particulière des futurs parents est primordiale afin de permettre la prévention de troubles psycho-affectifs de l'enfant.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs qui interviennent dès cette période, est indispensable pour faciliter le dépistage et prévenir la progression des troubles des jeunes.

Le dépistage des troubles des apprentissages de l'enfant reste encore tardif, principalement du fait d'une quasi absence de formation initiale des médecins sur ces sujets, et malgré les outils mis à disposition par l'Assurance Maladie.

Il semble également indispensable de former les professionnels qui interviennent autour de cette jeune population (personnels de cantine, enseignants, animateurs socio culturels et sportifs...) au dépistage des troubles, mais aussi à l'accompagnement des familles et à la valorisation des comportements favorables au développement de l'enfant et de ses compétences psycho-sociales.

Un travail sur la prise en compte des dimensions psychiques passant par un meilleur repérage, une prévention et un meilleur accès aux soins psychiques, est indispensable.

Enfin pour garantir la qualité et la sécurité des naissances, tout en préservant une offre de proximité, il paraît important de renforcer encore la coopération et les complémentarités entre les maternités publiques (CHRU, CH de Pontarlier, et même CH de Dole qui fait partie du même GHT) et la maternité de la Polyclinique de Franche Comté.

Annexe 2 : Fiches-Actions

AXE 1 : AMELIORER LES PARCOURS DE SOINS ET LA PREVENTION

Fiche action n° 1

Prévenir les conduites à risques auprès des jeunes

Motivation de l'action, contexte

La politique régionale de santé publique déclinée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028 tient compte des priorités nationales de la politique de prévention arrêtées le 26 mars 2018 par le Comité Interministériel pour la Santé :

- ✓ Prévenir dès le plus jeune âge de l'entrée dans les consommations nocives/ les comportements à risque pour la santé
- ✓ Favoriser le développement de compétences psycho-sociales permettant à chaque enfant de grandir et de se construire en étant mieux « armé » face aux défis pour maintenir et préserver sa santé
- ✓ Favoriser les environnements favorables (bio-psycho-sociaux)

La notion de « conduite à risque » englobe toutes les pratiques ou comportements, répétitifs ou non, conduisant des personnes à se mettre en danger, sur les plans physique, psychologique ou social. Cette mise en danger peut traduire des tensions intimes, des difficultés d'éducation, de socialisation, d'insertion socio-économique ou encore des conflits de genre, d'identité culturelle ou familiale. Dans une société où la précarisation augmente, la croissance des vulnérabilités s'accroît et elles touchent des personnes de plus en plus nombreuses et diverses.

La prévention de ces risques sur la santé tant individuelle que collective est donc une priorité, particulièrement chez les enfants et les jeunes qui sont des adultes en devenir.

Sur le Territoire du CLS Loue Lison cela concerne plus de 6500 enfants et jeunes âgés de -20ans.

Objectifs de l'action

- **Développer la prévention des conduites addictives** grâce au déploiement de programmes de prévention en établissements scolaires avec l'appui des CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de Soléa et de l'ANPAA
- **Limiter les conduites à risques** (RdRD = Réduction des Risques et des Dommages) par les campagnes d'affichage, les stands/actions de prévention (en milieu festifs par exemple avec le Collectif « Ensemble Limitons les Risques), avec la formation de professionnels au repérage du mal-être et de la crise suicidaire avec l'appui de l'IREPS
- **Promouvoir les comportements favorables à la santé** à travers les messages de prévention (Plan National Nutrition Santé, tabac/alcool, risques routiers...) pendant la scolarité (Parcours Educatif en Santé) avec l'appui de l'Education Nationale, du Conseil Départemental et Caisse d'Allocations Familiales
- **Développer les compétences psychosociales** permettant aux enfants et adolescents de se construire en intégrant les comportements favorables à leur bien-être et à leur santé en déployant le programme Primavera, et en mettant en place des groupes de pratiques avec l'appui de l'IREPS dans le cadre du Pass'Santé Jeunes
- **Soutenir les parents** via des programmes de soutien à la parentalité tels que le programme SPF (Programme Parents Familles) déployé par Soléa, l'organisation de café des parents en établissements scolaires ou de conférences thématiques

	<p><u>Objectifs généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Agir sur les causes de morbidité et co-morbidité évitables (cancers, suicides, accidents de la voie publique...) ✓ Assurer la promotion des dispositifs d'accompagnement des jeunes ✓ Déployer des programmes probants de prévention et de promotion de la santé <p><u>Objectif opérationnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des actions de prévention par les professionnels de santé libéraux, dans les établissements scolaires, au sein des clubs sportifs/socio-culturels, avec l'appui des structures spécialisées de l'addictologie (CSAPAs), de l'Education Nationale, des collectivités, des partenaires institutionnels CAF et CD...
Description du projet	<p>Résumé de l'action : Prévenir les conduites à risques chez les jeunes en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développant la prévention des conduites addictives ✓ Limitant les conduites à risques ✓ Promouvant les comportements favorables à la santé ✓ Développant les compétences psychosociales ✓ Soutenant les parents <p><u>Porteur de l'action :</u> CSAPA Soléa CSAPA ANPAA IREPS de Bourgogne Franche Comté</p> <p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser</u> Education Nationale, Conseil Départemental, CAF, collectivités locales</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> Enfants et jeunes de -20 ans scolaires et hors temps scolaires Parents, professionnels de la petite enfance de l'éducation, professionnels de santé</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison Etablissements scolaires du 1^{er} et du 2^m degré du territoire Accueil périscolaires</p>
Résultats attendus	<p>A court terme : d'ici 2020, que les programmes et actions soient connus des collectivités, partenaires et habitants du Loue Lison.</p> <p>A moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse se développer et s'ancre dans les différents établissements scolaires et périscolaires.</p> <p>A long terme : que cette action puisse permettre la baisse des consommations de produits psycho-actifs et la réduction des accidents, favoriser la préservation et le maintien de la santé des habitants du territoire.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Déploiement des programmes et action de prévention par les CSAPA dès la rentrée de septembre 2019.</p> <p>Calendrier annuel des formations Repérage de la crise suicidaire établi par l'IREPS avec inscription gratuite pour les bénéficiaires</p> <p>Mise en place de groupe de pratique courant 2019-2020 par l'IREPS sur diverses thématiques (cadre du Pass'Santé Jeunes) en fonction des besoins exprimés par les professionnels de terrain.</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 10 000 Euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Les actions et programmes SPF, Primavera et autres actions spécifiques sont intégralement financés aux CSAPA ainsi que les formations prévention du suicide et mise en place de groupes de pratique à l'IREPS dans le cadre du RRAPPS (Réseau d'Appui en Prévention et Promotion de la Santé)</p>

Indicateurs	<p>Cofinancements : aucun</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de Programmes Primavera déployés sur le territoire Nombre de Programmes SPF déployés sur le territoire Nombre d'actions/programmes spécifiques autres déployés sur le territoire Nombre de formations délivrées par l'IREPS Nombre de groupe de pratique organisés <p>Valeur initiale : Non déterminée</p> <p>Fréquence de mesure : annuel</p> <p>Source : Rapports d'activités des structures CSAPA et IREPS</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Territorial Santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : PREVENIR ET EDUQUER AU PLUS TOT, DYNAMISER LA PROMOTION DE LA SANTE</p> <p>Lien parcours : Parcours Addictologie, Cancer, Direction de la Santé Publique</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan cancer, Plan National de lutte contre le Tabagisme (PNT), lien avec la MILDECA</p>

Fiche action n° 2

Ecouter, sensibiliser et orienter les jeunes :
Déployer l'action « Parole en Tête »

Motivation de l'action, contexte

L'offre en santé psychique sur le territoire Loue Lison est peu accessible car elle se concentre sur les pôles de Besançon, Novillars et Pontarlier.

Le parcours de santé pour les adultes est déjà complexe mais cela s'accroît encore pour les enfants et les jeunes au vu de l'offre existante limitée et de l'éloignement géographique des pôles de psychiatrie.

Le développement d'une offre de proximité, assurée par un réseau spécialisé travaillant en relais avec des professionnels du secteur se construit dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale. Parmi les acteurs de la santé psychique, la Maison de l'Adolescent joue un rôle central, elle porte le réseau rés'Ado et le dispositif « Parole en tête » qui s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 20 ans, à leurs parents et aux professionnels en contact avec ces jeunes (Missions locales, CSAPA, établissements scolaires et de formation des apprentis, structures médico-sociales, accueil périscolaires, maisons de quartiers, professionnels de santé...)

L'action spécifique Parole en tête est un dispositif innovant car il permet à la fois de faire un état lieux des problématiques adolescentes sur un établissement scolaire (toutes les classes de 4^{ème}), de repérer les ados présentant des conduites à risques et de les orienter, d'informer et d'échanger sur les grandes questions de santé, d'égalité et de citoyenneté qui intéressent les jeunes et de développer un réseau avec des professionnels de terrain.

Le Territoire du CLS Loue Lison compte 3 établissements scolaires du second degré à Ornans, Quingey et Amancey

Objectifs de l'action

- **Assurer un temps d'échanges et d'écoute** avec les adolescents (13/18 ans) dans un environnement favorisant le débat sur les questions de santé (prévention, promotion de la santé...) et de citoyenneté (prévention de la délinquance, égalité garçons-filles, droits et législation...)
- **Assurer un repérage des situations problématiques et orienter** les adolescents vers les structures adéquates (structures d'addictologie, la pédopsychiatrie, Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)...
- **Adapter les thématiques/l'action aux lieux et publics** grâce à un outil multithématique évolutif, à des professionnels venant de milieux différents, assurer un lien avec les établissements scolaires (signalement des problématiques repérées, participation à l'orientation des axes de travail des établissements scolaires)
- **Construire et animer un réseau partenarial** avec les acteurs de terrains en proximité avec les jeunes (animateurs, éducateurs, personnels de l'Education Nationale, professionnels de santé et/ou du social...)

Objectifs généraux :

- ✓ Faire réfléchir, agir et réagir les jeunes sur les thématiques qui les concernent
- ✓ Contribuer à l'amélioration du climat scolaire et s'inscrire dans le programme des établissements scolaires du second degré (classes de 4^{ème}) → Objectif du PRS de favoriser le développement d'environnements favorables
- ✓ Assurer la promotion des dispositifs d'accompagnement des jeunes, accompagner et orienter selon les besoins

Objectif opérationnel :

Description du projet	<p>Faciliter le repérage et l'intervention précoce auprès des adolescents dans les établissements scolaires grâce à l'appui de la Maison de l'Adolescent spécialisée en santé psychique, de l'Education Nationale et des autres partenaires de Rés'Ado pour mieux accompagner et orienter les jeunes présentant un mal être et/ou une souffrance psychique.</p> <p>Résumé de l'action :</p> <p>Ecouter, sensibiliser et orienter les jeunes, déployer l'action « Parole en Tête » en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurant un temps d'échanges et d'écoute avec les adolescents Assurant un repérage des situations problématiques et en orientant les adolescents vers les structures adéquates ✓ Adaptant les thématiques/l'action aux lieux et publics ✓ Construisant et en animant un réseau partenarial avec les acteurs de terrains en proximité avec les jeunes <p><u>Porteur de l'action :</u> Maison de l'Adolescent du Doubs</p> <p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser</u> Education Nationale, Conseil Départemental, CAF, DDCSPP, collectivités locales</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> Adolescents Parents, professionnels de l'éducation, professionnels de santé</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison Etablissements scolaires du 2nd degré du territoire (entre 1100 et 1200 élèves de 4^{ème})</p>
Résultats attendus	<p>A court terme : d'ici 2020, que le dispositif ait couvert la totalité des établissements ciblés.</p> <p>A moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse se développer et s'ancre (extension du dispositif en mission locale et IME)</p> <p>A long terme : que cette action contribue à l'offre de santé psychique développée dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Déploiement de l'action Parole en tête dès la rentrée de septembre 2019 sur le Collège d'Ornans et d'Amancey.</p> <p>Extension de l'action souhaitable sur Quingey d'ici 2020.</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Cout unitaire de l'action 240 euros (à multiplier par le nombre de classes sur chaque établissement)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Les actions parole en tête sont financées partiellement par l'ARS ; Un financement complémentaire est souhaitable pour assurer la couverture des 3 collèges du territoire de manière pérenne.</p> <p>Cofinancements ; a travailler</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <p>Nombre de séances de groupe réalisées sur le territoire</p> <p>Nombre d'élèves ayant bénéficié de l'action</p> <p>Valeur initiale : Cout unitaire de l'action 240 euros</p> <p>Fréquence de mesure : annuel</p> <p>Source : Rapports d'activités de la MDA et plus spécifiquement de l'action Parole en tête.</p>

Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

Responsable du suivi : Animateur Territorial Santé

Priorités stratégiques PRS : PREVENIR ET EDUQUER AU PLUS TOT, DYNAMISER LA PROMOTION DE LA SANTE

Objectif général n°4 du Projet Régional de santé : positionner les maisons des adolescents comme structure de premier recours dans le système de prise en charge en santé

Lien parcours : Parcours santé mentale

Direction de la Santé Publique

Autre plan/programme/politique : Projet Territorial de Santé Mentale, lien avec la MILDECA

Fiche action n° 3
Promouvoir le Pass'Santé Jeunes

Motivation de l'action, contexte

L'ARS de Bourgogne Franche Comté a pris le parti de se doter d'un outil de communication et d'orientation s'adressant aux jeunes de 8 à 18 ans, à leurs parents, éducateurs, encadrants... Outil numérique animé par des chargés de projets en prévention et promotion de la santé multithématiques de l'Institut Régional pour l'Education la prévention et la Promotion de la Santé (IREPS), le Pass'Santé jeunes a pour mission de mettre à disposition des conseils, astuces, ressources fiables, adresses utiles pour répondre aux questions des jeunes. A chaque âge, les jeunes peuvent avoir des interrogations, des expériences et des inquiétudes, le site propose donc des ressources documentaires adaptées (quizz, jeux, petits clips...), un répertoire des structures spécialisées par zones géographiques et les chargés de projet de l'IREPS peuvent accompagner au besoin des professionnels ou non pour monter une action de prévention/promotion de la santé à l'intention des jeunes.

Dans le cadre du Pass'Santé Jeunes, des groupes de pratique sont également proposés sur différents thèmes (Compétences psychosociales, estime de soi, exposition aux écrans...)

En secteur rural comme dans le Loue Lison, le Pass'Santé jeunes est un accès facilité et sécurisé à l'information, il permet à la fois de valoriser les actions existantes sur le secteur, il contribue à l'animation du réseau de partenaires aux cotés de Rés'Ado, des CSAPA et de l'Education Nationale, il contribue à l'éducation, à la prévention et à la promotion de la santé pour tous en accompagnant et en formant les adultes entourant les jeunes.

Objectifs de l'action

- Recenser, faire connaître et valoriser les actions de prévention menées sur le territoire du Loue Lison dans une démarche partenariale avec les acteurs locaux afin de soutenir une démarche de développement local, via le site internet du PSJ
- Répertorier et orienter les adolescents/les professionnels en lien avec les adolescents et les parents vers les structures adéquates (CSAPAs, MDA, pédopsychiatrie...) présentes sur le territoire via le site internet du PSJ
- Mettre à disposition des jeunes et des encadrants (professionnels et parents) de l'information, de la documentation et des outils portant sur les thématiques jeunes via le site du PSJ mais également par le biais de la pédagogie permettant l'emprunt d'outils ludiques et adaptés pour réaliser des actions de prévention
- Proposer des formations aux professionnels (équipes éducatives, animateurs et éducateurs sportifs/socio-culturels, éducateurs et moniteurs...) afin d'assurer une cohérence dans les messages transmis et de développer une culture commune sur les stratégies d'intervention efficace (formation ou échanges de pratiques) sur les différentes thématiques jeunes, la promotion de la santé, le développement des compétences psycho-sociales...
- Animer un réseau constitué par les professionnels de terrain « spécialistes » et non spécialistes (animateurs périscolaires, entraîneurs de clubs sportifs, élus...)

Objectifs généraux :

Mobiliser, former et impliquer les acteurs locaux dans la prévention et la promotion de la santé auprès des jeunes

Objectif opérationnel :

- ✓ Informer, former et mettre à disposition de la documentation et de

	<p>l'information vérifiée, adaptée, actualisée et contextualisée de proximité et développer une culture commune sur les messages de prévention et les stratégies d'intervention auprès des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des formations et des échanges interprofessionnels, échanges de pratiques... ✓ Proposer un accompagnement méthodologique pour monter un projet de prévention et promotion de la santé s'adressant aux jeunes
Description du projet	<p>Résumé de l'action :</p> <p>Promouvoir le Pass'Santé Jeunes en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensant, faisant connaître et valorisant les actions de prévention menées sur le territoire du Loue Lison ✓ Répertoriant et en orientant les adolescents/les professionnels en lien avec les adolescents et les parents vers les structures adéquates ✓ Mettant à disposition des jeunes et des encadrants de l'information, de la documentation et des outils adaptés ✓ Proposant des formations, échanges de pratiques aux professionnels ✓ Animant un réseau <p><u>Porteur de l'action :</u> IREPS de Bourgogne Franche Comté Antenne du Doubs</p> <p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser</u> Education Nationale, Conseil Départemental, CAF, DDCSPP, collectivités locales, CSAPA, MDA...</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> Jeunes âgés de 8 à 18 ans Parents, professionnels de l'éducation, professionnels de santé, encadrants (entraîneurs sportifs, animateurs socio-culturel, animateurs périscolaires...) élus...</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<p>A court terme : d'ici 2020, que le dispositif soit identifiée par les jeunes, les parents et les partenaires</p> <p>A moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse se développer et s'ancrer par la dynamique de réseau (mise en place de groupes de pratiques, réalisation de formation auprès des clubs sportifs)</p> <p>A long terme : que cette action contribue à l'augmentation du nombre de projets en prévention/promotion de la santé réalisés à l'intention des jeunes sur le territoire.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Déploiement de l'action Pass'Santé Jeunes en 2020 dans la continuité de la journée départementale 2019 qui se tiendra en Octobre.</p> <p>Programmation d'une présentation du dispositif aux partenaires et du premier groupe d'échange de pratiques au premier semestre 2020</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 10 000 Euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Les actions du Pass'Santé jeunes sont financées par l'ARS dans le cadre d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de Moyens passé avec l'IREPS</p> <p>Cofinancements : 0</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <p>Nombre de séances de groupe réalisées sur le territoire</p> <p>Nombre d'élèves ayant bénéficié de l'action</p> <p>Valeur initiale : Cout unitaire de l'action 240 euros</p> <p>Fréquence de mesure : annuel</p>

Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

Source : Site internet du PSJ, Rapports d'activités de l'IREPS

Responsable du suivi : Chargé de Projet IREPS et Animateur Territorial Santé

Priorités stratégiques PRS : PRÉVENIR ET ÉDUCER AU PLUS TÔT, DYNAMISER LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Lien parcours : plusieurs parcours :
Direction de la Santé Publique

Autre plan/programme/politique :

Fiche action n° 4 :
Promouvoir dépistage contre le cancer auprès des habitants

Motivation de l'action, contexte

La lutte contre le cancer est une priorité nationale depuis 2003. Le Plan cancer 2014-2019 avait pour aspiration première de répondre aux besoins et aux attentes des personnes malades, de leurs proches et de l'ensemble des citoyens. Il s'agit de guérir mais aussi d'accompagner la personne et ses proches mais aussi et surtout de préparer l'avenir de tous, par la recherche et la prévention.

Les cancers représentent la première cause de décès en Bourgogne-Franche-Comté : en moyenne chaque année, 7600 personnes décèdent d'un cancer (période 2009-2013 - Source : Inserm CépidC /exploitation ORS). Le taux de mortalité par cancers dans le secteur loue Lison est légèrement inférieur au taux régional (20.1 décès sur 10 000 contre 22.7/10 000 en BFC).

Le premier objectif vise donc la diminution de l'incidence des cancers évitables en agissant sur les principaux déterminants que sont le tabac, l'alcool, l'activité physique, l'alimentation, l'environnement – dont l'environnement professionnel – ainsi que certaines maladies infectieuses. Le diagnostic précoce est un levier essentiel, il convient donc d'améliorer les dépistages organisés (sein et colorectal, col de l'utérus) et le diagnostic précoce des cancers cutanés. Aussi, les actions de sensibilisation et d'information, la promotion des mesures préventives à l'intention du grand public sont essentielles pour que ces objectifs puissent être atteints.

Dans le cadre d'Octobre Rose, le dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus concerne directement plus de 5000 femmes âgées de 15 à 50 ans sur le territoire du Loue Lison.

- **Organiser des manifestations, des réunions de sensibilisation destinées au grand public** lors des grandes manifestations nationales d'Octobre Rose, Mars Bleu, de la semaine de la vaccination (pour le vaccin HPV)
- **Organiser des actions de prévention sur les risques liés aux cancers** (solaires/tabac/alcool...) auprès des différents publics (scolaires, personnes âgées, personnes handicapées, professionnels, collectivités...) avec l'appui de partenaires (Association pour le Dépistage des Cancers ADECA, CPAM, Association Santé Education et prévention sur les Territoires ASEPT, Mutualité Française...)
- **Développer les dépistages gratuits**, l'hôpital d'Ornans et la Maison de santé d'Amancey ayant déjà mis en place des actions sont moteurs pour accroître la dynamique, les pharmaciens étant pour leur part très impliqués dans le dépistage du cancer colorectal lors de la distribution des kits.
- **Réaliser des Campagnes d'affichage et de promotion** (dans les cabinets médicaux, les pharmacies, les mairies...) lors des manifestations contre le cancer (lors d'Octobre rose, Mars bleu...)
- **Soutenir et accompagner les initiatives locales** développées par les professionnels de santé, les communes, les bénévoles autour de projets communs.
- **Fédérer des communautés diverses** constituées de professionnels de santé, de commerçants, de bénévoles, d'élus... autour de projets de lutte contre le cancer

Objectifs de l'action

NB Au niveau national et législatif, plusieurs textes concourent à un renforcement du rôle dans la promotion santé des acteurs du soin. Cependant les collectivités et associations locales du Loue Lison sont également parties prenantes dans la démarche de prévention à l'intention du grand public et contribuent comme les professionnels à la promotion du dépistage.

Objectifs généraux :

Faire davantage connaître les dépistages auprès de l'ensemble de la population (calendrier des semaines de prévention)

- ✓ Assurer une meilleure promotion de Mars bleu et de la prévention du cancer du col de l'utérus (dépistage/vaccination)
- ✓ Renforcer le rôle de l'hôpital de proximité et des professionnels de santé (médecins/sages-femmes/infirmiers...) sur leur territoire en matière de promotion de la santé
- ✓ Participer au rapprochement du monde du soin, de la prévention et du médico-social

Objectif opérationnel :

Développer des actions de promotion santé multithématiques (en fonction du calendrier des campagnes nationales) par les acteurs de santé du secteur (hôpital de proximité d'Ornans/ MSP d'Amancey + professionnels de santé libéraux et associations), avec l'appui de l'ASEPT, CPAM, Mutualité, ADECA...

Résumé de l'action : **Promouvoir la démarche de prévention contre le cancer auprès des habitants en :**

- ✓ Organisant des manifestations, des réunions de sensibilisation destinées au grand public
- ✓ Organisant des actions de prévention sur les risques liés aux cancers
- ✓ Développant les dépistages gratuits
- ✓ Réalisant des Campagnes d'affichage et de promotion lors des manifestations contre le cancer
- ✓ Soutenant et en accompagnant les initiatives locales
- ✓ Fédérant des communautés diverses autour de projet de lutte contre le cancer

Porteurs de l'action :

ADECA pour Octobre Rose et Mars Bleu, et d'autres actions

ASEPT/CPAM projet de dépistage à l'ADAPEI auprès de personnes handicapées

CPAM pour les dépistages organisés des cancers du sein, du col de l'utérus, colorectal...

ASEPT/MUTUALITE actions de prévention auprès des scolaires sur les risques du tabac, les risques solaires

Tous les professionnels de santé, les bénévoles d'associations locales, commerçants et élus impliqués dans des projets de dépistage et l'organisation de manifestations

Partenaires, acteurs à mobiliser

ADECA, CPAM, ASEPT, MUTUALITE FRANCAISE, Education Nationale, Conseil Départemental, collectivités locales, professionnels de santé, bénévoles...

Population bénéficiaire :

Toute la population

Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison

Description du projet

Résultats attendus

A court terme : d'ici 2020, que les actions Octobre Rose perdurent, que Mars Bleu soit mieux identifié et connu du grand public, que la prévention contre le cancer du col de l'utérus soit davantage relayée (promotion de la vaccination contre le HPV)

A moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse se développer, que des partenariats soient formalisés pour pérenniser les actions mises en œuvre

A long terme : que cette action contribue à la diminution des cancers de facteurs « évitables »

Calendrier prévisionnel

Poursuite des actions dès Octobre 2019 pour Octobre Rose (actions déjà engagées sur le territoire depuis plusieurs années)

	<p>Projet de dépistage au sein des structures ADAPEI mis en œuvre en 2019</p> <p>Sensibilisation des professionnels de santé via des actions impulsées par le centre hospitalier et la MSP</p> <p>Poursuite et intensification de l'implication des professionnels de santé (pharmaciens, sages-femmes, infirmiers et médecins...) dans la réalisation des dépistages</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p> <p>Taux d'intervention ARS :</p> <p>L'ASEPT, l'ADECA bénéficient de financements ARS (via des dotations CPOM) pour déployer des actions sur les territoires contractualisés.</p> <p>La CPAM, partenaire de premier ordre sur cette action, finance les dépistages organisés et certains projets.</p> <p>Cofinancements : Associations locales, collectivités, entreprises...</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <p>Nombre de manifestations accompagnées par l'ADECA</p> <p>Suivi du projet de dépistage CPAM/ASEPT à l'intention des personnes handicapées accueillies dans les structures ADAPEI (nombre de personnes concernées, bilan de l'action)</p> <p>Nombre d'élèves ayant bénéficié d'actions menées par l'ASEPT et la MUTUALITE sur la prévention des risques</p> <p>Valeur initiale : non déterminée</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Taux de participation aux dépistages Cancer du sein :</p> <p>(Objectif du Plan Cancer 2014-2019 : 75% Taux régional 2016 : 62,04% LOUE-LISON : 62,30% en 2017)</p> <p>Taux de participation aux dépistages Cancer colorectal</p> <p>(Objectif du Plan Cancer 2014-2019 : 65%, Taux régional 2016 : 49,02% LOUE-LISON : 48,11% en 2017)</p> <p>Source : Rapports d'activités de l'ASEPT, de la MUTUALITE et de l'ADECA, bilans CPAM (concernant les dépistages organisés et les actions spécifiques)</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Territorial Santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : FAIRE LE CHOIX DE LA PREVENTION</p> <p>Lien parcours : Parcours Cancers</p> <p>Direction de la Santé Publique</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan Cancer 2014-2019</p>

Fiche action n° 5 :

Promouvoir une meilleure alimentation et favoriser l'activité physique

Motivation de l'action, contexte

Face à l'augmentation des fléaux de santé publique que sont l'obésité (particulièrement pédiatrique), du diabète, du cholestérol liées à l'alimentation déséquilibrée et à la sédentarité ayant une incidence morbide sur la santé par le développement de maladies cardio-vasculaires, de cancers... le Programme national nutrition santé (PNNS) lancé en 2001, a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Le programme a été prolongé en 2006 puis en 2011 en incluant l'activité physique régulière et adaptée à chacun.

Le Projet Régional de Santé 2018-2028 dans son axe « Faire le choix de la prévention » soutient et assure la promotion des actions portant sur la nutrition et l'activité physique qu'elles soient à l'intention des plus jeunes comme des personnes âgées.

Notre région enregistre tous les ans 5000 décès prématurés dont près d'un tiers seraient évitables par la modification des comportements individuels. Principaux facteurs de risque : la sédentarité et une alimentation trop riche, arrivent juste derrière le tabac et l'alcool.

Lors du dépistage systématique de l'obésité pédiatrique à l'école réalisé entre 2012 et 2017 au sein de l'éducation Nationale avec l'appui du RéPPOP (Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique) le territoire du Loue Lison n'échappe pas au constat global, concernant l'obésité chez les plus jeunes, le territoire est partagé entre :

- Plateau d'Ormans et Arc-et-Senans où 16 à 20% des enfants âgés de 11 ans sont en surpoids

- Plaine de Quingey où 12 à 16% des enfants âgés de 11 ans sont en surpoids

- **Promouvoir/relayer les actions de prévention et les manifestations déployées dans le cadre du PNNS** par les collectivités locales (Charte Collectivités actives PNNS), le Conseil Départemental, les « aventuriers du goût » au collège, animations et ateliers à l'école et en établissements scolaires, « défis cubes énergie » dans les collèges, « Silver fourchette » défi des chefs dans les EHPAD, ou d'autres porteurs (Croky Bouge)...

- **Prendre en charge le surpoids chez les enfants avec l'appui du RéPPOP** (Réseau de Prévention et Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique) assurant la formation de professionnels de santé de proximité et de relais. L'activité RéPPOP est assurée au sein de l'Hôpital de proximité d'Ormans qui accueille et prend en charge des enfants en surpoids.

- **Favoriser la pratique d'activité physique adaptée en fonction des capacités de chacun à tous les âges de la vie**, assurer la promotion des manifestations sportives collectives, ateliers Bons Jours « Force et forme au quotidien » et « Equilibre », activités de plein air et activités handisports qui seront à l'honneur dans le cadre du Projet des Jeux Olympiques et paralympique de 2024 porté par Le Département du Doubs ...

- Promouvoir le « sport sur ordonnance » prescrit par les médecins pour les patients présentant des pathologies chroniques

- **Former et développer le réseau de professionnels de la pratique physique adaptée** avec l'appui du CROS Réseau Sport pour accompagner les différents publics (enfants, patients chroniques, PH, PA)

Objectif généraux :

- Faire davantage connaître les dispositifs existants proposant un accompagnement autour de la nutrition et la pratique d'activité physique

- Assurer une meilleure promotion de l'activité physique et des possibilités de pratique à proximité sur le territoire

Objectifs de l'action

	<p>Objectif opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de prévention concernant l'équilibre alimentaire et la pratique d'activité physique par les professionnels de santé libéraux, dans les établissements scolaires, au sein des clubs sportifs/socio-culturels, avec l'appui du RÉPPOP, de l'Education Nationale, des collectivités, de la Mutualité...
Description du projet	<p>Résumé de l'action : Promouvoir une meilleure alimentation et favoriser l'activité physique en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurant la promotion/relayent les actions de prévention et les manifestations déployées dans le cadre du PNNS ✓ Prenant en charge le surpoids chez les enfants avec l'appui du RÉPPOP (Réseau de Prévention et Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique). ✓ Favorisant la pratique d'activité physique adaptée en fonction des capacités de chacun à tous les âges de la vie ✓ Assurant la promotion du « sport sur ordonnance » prescrit par les médecins pour les patients présentant des pathologies chroniques ✓ Formant et développant le réseau de professionnels de la pratique physique adaptée pour accompagner les différents publics <p>Porteurs de l'action : Département du Doubs (les aventuriers du goût, défis cubes énergie, silver fourchette...) RÉPPOP (programme Crocky Bouge) CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) de Bourgogne Franche Comté porteur du Réseau Sport santé MUTUALITE FRANCAISE Ateliers Bons Jours</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Education Nationale, collectivités locales, professionnels de santé du territoire</p> <p>Population bénéficiaire : Toute la population</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<p>A court terme : d'ici 2020, que les actions précitées soient identifiées par les habitants, que l'activité RÉPPOP se développe ainsi que son réseau de professionnels partenaires, que le sport sur ordonnance et le Réseau Sport Santé soit connu de l'ensemble des prescripteurs.</p> <p>A moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse se pérenniser chaque année (Crocky bouge, Silver fourchette, défi cube énergie, les aventuriers du goût)</p> <p>A long terme : que cette action contribue à la baisse de l'obésité pédiatrique et favorise la pratique d'activité physique</p> <p>Qu'à l'horizon 2024 (Jeux Olympiques et paralympiques), les activités sportives de plein air du Loue Lison incluant tous les publics soient identifiées et puissent se développer.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Poursuite des actions dès Octobre 2019 pour les activités RÉPPOP</p> <p>Actions du Département en cours de déploiement sur 2019-2020 avec intention de pérennisation</p> <p>Poursuite et intensification de l'implication des professionnels de santé pour le développement du Sport santé, le relais vers le RÉPPOP</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p> <p>Taux d'intervention ARS : Le CROS BFC, Le RÉPPOP bénéficient de financements ARS (via des dotations CPOM)</p>

pour déployer des actions sur les territoires contractualisés.
Le Département du Doubs, partenaire de premier ordre sur cette action, finance les actions réalisées en Collège et en EHPAD. Il est également porteur de projets pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 soutenant le développement et la promotion des activités sportives ouvertes à tous.

Cofinancements :

Partenariat indispensable des collectivités locales, clubs sportifs et professionnels de santé pour la communication/la promotion et possiblement la participation à l'action

Description :

Nombre d'élèves touchés par les actions du département
Nombre de personnes âgées touchées dans le cadre de Silver fourchette
Nombre de créneaux RéPPOP assurés
Nombre de séances de pratique physique adaptée dispensées
Nombre de patients orientés vers le CROS BFC
Nombre d'Ateliers Bons Jours (Forme, équilibre, énergie mis en place)

Evolution du nombre d'inscrits sur les principaux clubs sportifs du territoire
Nombre d'Ateliers

Valeur initiale : non déterminée

Fréquence de mesure : annuelle

Source :

Bilan de la Silver fourchette (CD)
Bilan des défis cubes énergie (CD)
Bilan des aventuriers du goût (CD)
Rapport d'activité annuel du RéPPOP (+ programme Croky Bouge)
Rapport d'activité annuel du CROS BFC
Rapport d'activité Bons Jours

Responsable du suivi : Animateur Territorial Santé

Priorités stratégiques PRS : FAIRE LE CHOIX DE LA PREVENTION

Lien parcours : Parcours Nutrition Santé, Parcours maladies cardio-vasculaires, Parcours diabète, parcours cancer...

Autre plan/programme/politique : Programme National Nutrition Santé

Indicateurs

Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

Fiche action n° 6

Promouvoir le territoire pour l'installation médicale

Motivation de l'action,
contexte

La santé touche le quotidien tout à chacun : avoir un médecin traitant, obtenir rapidement un rendez-vous, accéder à des soins médicaux adaptés dans un délai approprié est une nécessité. Autant d'attentes qui doivent être satisfaites au même niveau de qualité sur l'ensemble des territoires non seulement dans les zones rurales plus ou moins isolées mais aussi dans certaines zones plus urbanisées. Cependant, ces attentes sont dépendantes du nombre de professionnels de santé installés sur ces zones.

Or la démographie des professionnels de santé en Bourgogne-Franche-Comté n'est pas favorable, en comparaison des moyennes nationales. Son amélioration apparaît comme un prérequis de l'ensemble des objectifs affichés dans le Schéma Régional de Santé et concerne aussi bien le champ de la prévention, de l'ambulatoire, de l'hospitalier, du premier recours, du second recours, du médico-social... Les réponses régionales inscrites au Projet Régional de Santé consistent à agir fortement sur :

- la formation (qualité de la formation, nombre de futurs professionnels de santé à former en adéquation avec les besoins à venir) ;
- l'accompagnement dans le projet professionnel et le projet de vie ;
- les conditions d'exercice afin de donner aux professionnels formés de rester en région et d'en attirer d'autres (exercice coordonné) ;
- l'appui aux professionnels en exercice (plateforme territoriale d'appui) ;

Le territoire Loue Lison, classé en Zone d'Action Complémentaire au niveau national, devra faire face aux départs à la retraite de plusieurs professionnels de santé dans les cinq ans à venir. La mobilisation des acteurs de santé et des collectivités, doit permettre de construire une dynamique en faveur de l'attractivité du territoire pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels et apporter la réponse attendue par la population sur ce territoire dynamique en croissance démographique.

Objectif général :

- ✓ Promouvoir l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

Objectifs opérationnels :

- ✓ Impliquer l'ensemble des partenaires (professionnels de santé, structures sanitaires et médicosociales, collectivités) dans la promotion du territoire et la cohérence territoriale.
- ✓ Coordonner et fédérer les partenaires autour de projets communs de promotion du territoire.
- ✓ Recruter de nouveaux maîtres de stage universitaire parmi les médecins déjà en exercice sur le territoire

Objectifs de l'action

Résumé :

Un des leviers du renouvellement des MG sur le territoire consiste à favoriser et à développer l'accueil de stagiaires en multipliant les terrains de stage (remplacements → début de collaboration à temps partiel → installation). Pour ce faire, il faut disposer d'un nombre suffisant de MSU.

Description du projet

Le temps dédié à la formation cumulé à des formations éloignées du lieu d'exercice du MG ne favorise pas l'adhésion de certains pour suivre cette dernière. Cette dynamique en faveur de l'accueil de stagiaires doit se travailler à plusieurs niveaux :

1) Partenariat avec les professionnels de santé :

- Accompagner les professionnels de santé qui le souhaitent, dans l'accueil

	<p>des étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les professionnels à la Maîtrise de Stage Universitaire (possibilité de proposer des formations décentralisées sur le territoire pour faciliter l'accès aux médecins généralistes) - Proposer la mutualisation de lieux de stages pour faire monter les étudiants en compétences et en expérience (travail en partenariat avec la faculté de médecine) - Aider à la mise en lien avec les étudiants/les élus <p>2) Partenariat avec les Collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire une offre de logements avec les Communautés de Communes, à destination des stagiaires et professionnels de santé remplaçants, identifier l'offre de logement possible et disponible - Favoriser l'intégration des stagiaires ou nouveaux professionnels sur le territoire : rencontres, temps d'accueil, présentation des services disponibles ... - Proposer un dispositif d'accompagnement dans le cas d'un projet d'installation (ARS/CPAM/collectivité) - Organiser des rencontres (= soirées d'accueil), dans le but de faire découvrir le territoire et les ressources aux futurs professionnels <p>3) Partenariat avec les centres hospitaliers d'Ornans et de Quingey</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire une action de communication avec les hôpitaux locaux pour faire connaître le territoire auprès des internes venant en stage sur les deux sites - Inviter les internes des centres hospitaliers à participer aux actions menées dans le cadre du CLS : rencontres inter-pro, formations, ... <p>Porteurs de l'action : ARS Communauté de Communes Loue Lison</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Professionnels de santé, Faculté de médecine, CPAM, Conseil de l'Ordre, URPS, Hôpitaux locaux d'Ornans et de Quingey, FEMASCO...</p> <p>Population bénéficiaire : Tout public</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<p>A court terme et à moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse permettre le remplacement des médecins partant en retraite</p> <p>A plus long terme : que cette action contribue sécuriser l'offre de soin sur le territoire et à promouvoir son attractivité (exercice en structure, en libéral ou mixte) pour l'installation de nouveaux médecins.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Expérimentation des soirées de présentation et de promotion du territoire aux internes en médecine générale et aux remplaçants en 2020 avec bilan en fin d'année avant reconduction pendant la durée du CLS.</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 2400 Euros/an</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements :</p>
Indicateurs	<p>Description : A court terme :</p>

Liste avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

Nombre de médecins généralistes MSU

A moyen/ long terme :

Nombre de nouveaux médecins généralistes MSU sur le territoire

Nombre de nouvelles installations de médecins généralistes sur le territoire

Nombre de création de nouvelles maisons de santé (MSP) sur le territoire souvent plus attractive pour les jeunes professionnels

Nombre de professionnels de santé participants aux actions de promotion et de coopération sur le territoire

Valeur initiale : 0

Fréquence de mesure : annuellement

Source : Bilan semestriel

Responsable du suivi : Animateur territorial Santé

Priorités stratégiques PRS : Favoriser la démographie médicale

Lien parcours :

Département ASPU (Accès aux Soins Primaires Urgents) ARS BFC

Autre plan/programme/politique :

Zonage National pour l'Installation médicale ouvrant droit à des financements CPAM

Fiche action n° 7
Développer l'exercice coordonné

Au 1er janvier 2016, le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) dénombrait 3,8% exerçant en région Bourgogne-Franche-Comté, soit 8310 médecins (4110 médecins généralistes et 4200 médecins spécialistes). Les disparités sont marquées au niveau territorial, pose la question de la répartition inégale sur les territoires et de la faible attractivité de certains d'entre eux. De surcroît, certaines spécialités sont particulièrement déficitaires :

- en ophtalmologie
- en radiologie
- en psychiatrie

Dans un contexte difficile pour la démographie médicale et d'inégalité de répartition géographique de l'offre de soins en médecine de ville, l'exercice coordonné est un moyen de maintenir une offre de santé. Cette coordination vise non seulement la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques mais aussi des populations complexes dont les besoins de santé exigent une pluridisciplinarité des soins.

On distingue deux types de coordination :

- La coordination clinique de proximité constituée à travers les équipes de soins primaires (Maisons de santé pluri-professionnelle, Centres de santé polyvalents et les autres formes d'équipes de soins primaires fédérées autour d'un médecin généraliste) assure les soins pour une patientèle à l'échelle d'un bassin de vie. La Communauté Professionnelle de Territoire en Santé propose un mode d'organisation interprofessionnelle à plus grande échelle (incluant davantage la territorialisation des parcours de santé)
- La coordination d'appui polyvalente assurée par les plateformes territoriales d'appui (PTA) constituées de groupements de professionnels de santé et de réseaux de santé de proximité polyvalents qui offre un appui aux professionnels de santé dans la prise en charge globale de leur patient et pour l'organisation des parcours complexes.

De manière générale, l'exercice coordonné a pour objectifs :

- d'intégrer le patient dans un parcours personnalisé en proximité ;
- de rompre l'isolement des médecins libéraux et de limiter le poids de leurs contraintes professionnelles
- d'améliorer la continuité et l'efficacité des soins par une prise en charge coordonnée et pluri-professionnelle des patients
- d'assurer une permanence des soins ambulatoire à l'échelle d'un territoire

Par ailleurs, au-delà des modes d'exercice coordonné, le développement de la télé-médecine, des protocoles de coopération (Infirmiers Asalé), des infirmiers en pratique avancée sont autant de dispositifs innovants qui permettent de garantir une offre de soin sur les territoires.

La communauté de communes Loue Lison doit maintenir et développer sa démographie médicale, pour faire face aux futurs départs en retraites de ses médecins et à la croissance de sa population. En 2018, le territoire compte 2 centres hospitaliers à Ormans et Quingey et une seule Maison de santé pluri-professionnelle à Amancey.

- **Accompagner les projets d'exercice coordonné (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et des Communautés Professionnelles de Territoire en Santé) sur le territoire** en développant les initiatives et en soutenant les professionnels de santé
- **Promouvoir des conditions de vie et d'exercice favorables pour les professionnels de santé** en place et favoriser l'accueil des nouveaux.
- **Renforcer la dynamique de travail synergique des professionnels du territoire autour de l'hôpital de proximité**
- **Développer les liens entre les acteurs du territoire en renforçant le**

Motivation de l'action, contexte

Objectifs de l'action

rayonnement de l'hôpital de proximité d'Ornans par une offre de formation adaptée aux besoins des professionnels de santé libéraux et hospitaliers, par la poursuite d'un travail collaboratif Ville/Hôpital, par la promotion d'actions de prévention à l'égard de l'ensemble de la population du bassin de vie de la communauté de communes

- **Améliorer/faciliter/accompagner les parcours de soin des patients et les retours à domicile après hospitalisation** avec la construction de réseaux formalisés (CPTS), le partage d'expérience et de formation (uniformisation des pratiques, acculturation entre les professionnels du soin, du domicile et du social) et **l'accès aux soins urgents** en assurant une permanence des soins ambulatoire

Objectifs généraux :

- ✓ Promouvoir l'exercice des professionnels de santé en milieu rural
- ✓ Limiter les ruptures de parcours, sécuriser les retours à domicile après hospitalisation, travailler le lien et la coordination
- ✓ Mobiliser, former et impliquer les acteurs locaux des champs du sanitaire, du médico-social, du social et du domicile pour la continuité de la prise en charge
- ✓ Structurer et organiser l'offre de soin via des parcours sur le territoire (consultations de spécialistes)

Objectifs opérationnels :

- ✓ Promouvoir l'attractivité du territoire
- ✓ Développer et accompagner l'installation des professionnels de santé et des projets de Maison de santé ou d'Equipe de Soins primaires
- ✓ Formaliser une organisation dans la prise en charge ambulatoire de qualité pour les patients et attractifs pour les PS (Création d'une CPTS)
- ✓ Apporter des réponses adaptées aux besoins des professionnels de santé (formation, échange de pratique, coordination et appui à travers la CPTS et la PTA)

Résumé : Développer l'exercice coordonné en :

- ✓ Accompagnant les projets d'exercice coordonné
- ✓ Renforçant la dynamique de travail synergique des professionnels du territoire autour de l'hôpital de proximité
- ✓ Développant les liens entre les acteurs et en renforçant le rayonnement de l'hôpital de proximité
- ✓ Améliorant/facilitant/accompagnant les parcours de soin des patients et les retours à domicile après hospitalisation

Malgré les prochains départs à la retraite de plusieurs professionnels de santé, la mobilisation des acteurs de santé, des élus locaux peut permettre de construire une dynamique en faveur de l'attractivité du territoire.

Avant tout, il est nécessaire de renforcer l'information sur les missions et l'accompagnement proposés par les collectivités en assurant le lien entre les élus, les professionnels de santé du territoire.

Si des projets de regroupement existent, ces projets peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du CLS.

Pour éviter la baisse de la démographie médicale et multiplier les possibilités d'installation il est pertinent de :

- ✓ Proposer des modes d'exercices innovants :
 - Proposer des vacances
 - Effectuer des remplacements et/ou des rotations (1 semaine sur un territoire / 3 jours, cabinet éphémère...)
 - Combiner les modes d'exercice (salarié/libéral)

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et accompagner les professionnels de santé dans leur projet de cessation d'activité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Solliciter les professionnels de santé de plus de 55 ans afin de construire un projet de remplacement. ✓ Développer des formations en éducation thérapeutique du patient (ETP), les protocoles de coopération et les projets de télé-médecine/télé-expertise (particulièrement en spécialités pour la cardiologie/dermatologie/psychiatrie...) <p>Porteurs de l'action : ARS, CPAM, Centres hospitaliers, Collectivités, professionnels de santé du Loue Lison, maisons de santé, FEMASCO, MSA Services</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Professionnels de santé du Loue Lison (médicaux, paramédicaux et médico-sociaux), Maison de Santé d'Amancey, cabinets infirmiers, Hôpitaux d'Ornans et de Quingey, URPS, Ordres</p> <p>Population bénéficiaire : Professionnels de santé – Toute la population</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<p>A court terme et à moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse permettre le remplacement des médecins partant en retraite et la création de la Communauté Professionnelle de Territoire en Santé.</p> <p>A plus long terme : que cette action contribue sécuriser l'offre de soin sur le territoire, que des consultations de spécialistes et des formations/échanges de pratiques puissent être proposées dans le cadre de la CPTS et avec l'appui des Centres hospitaliers.</p>
Calendrier prévisionnel	Création de la CPTS Loue Lison d'ici fin 2020
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100% pour l'aide et l'accompagnement à la formalisation du projet de santé pour les ESP/MSP et CPTS</p> <p>Cofinancements : Intervention des collectivités/Etat pour les projets de MSP (bâti par exemple) selon certains critères Taux d'intervention de 100% de la CPAM pour l'Accord Conventionnel Interprofessionnel finançant la coordination des ESP/MSP et CPTS</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre de projets d'exercice coordonné accompagnés Nombre de projets nouveaux sur le territoire (installation/télé-médecine/autres...) Nombre de formation/échanges de pratique organisés Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuellement</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Territorial en Santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou	Priorités stratégiques PRS : Favoriser la démographie médicale

autres démarches de
partenaires

Lien parcours :

Département ASPU (Accès aux Soins Primaires Urgents) ARS BFC

Autre plan/programme/politique :

Plan d'Accès aux Soins

Zonage National pour l'installation médicale/paramédicale ouvrant droit à financements

Fiche action n°8

Faciliter le parcours de soin des publics fragiles,
Personnes âgées et personnes handicapées (PA-PH)

Motivation de l'action, contexte

Les évolutions sociétales (vieillesse de la population, augmentation des maladies chroniques et des poly-pathologies), a vu l'émergence de nouveaux besoins de ces publics vulnérables impliquant la mobilisation de compétences médicales, médico-sociales et sociales ont nécessité d'adapter et de recomposer l'offre médico-sociale.

Dans un contexte de tension (pénurie de certains professionnels et difficultés à recruter du personnel formé et qualifié, contexte réglementaire et technique de plus en plus complexe et limites de financement, lourdeur de l'accompagnement et de la prise en charge des publics Alzheimer/maladies neurodégénératives/troubles du spectre autistique/handicaps rares...), l'aspiration des professionnels tend au travail collectif, dans la concertation et la co-construction, à l'évolution des pratiques, au maillage des réponses, à l'adaptation de l'offre avec toujours en fil rouge l'intérêt de la personne fragilisée par la perte d'autonomie, qu'elle soit âgée ou en situation de handicap. Les attentes d'accompagnement de proximité prenant en compte la situation de chaque personne dans sa globalité, selon une logique de parcours fluide, supposent de mobiliser autrement les ressources présentes sur les territoires. La mission « Une réponse accompagnée pour tous », la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021), la loi adaptation de la société au vieillissement (ASV) visent l'inclusion.

La transformation de l'offre doit être guidée par l'objectif d'une réponse de proximité, inclusive et adaptée aux besoins et attentes des publics visés. Elle s'inscrit nécessairement dans la durée et implique la mobilisation de tous les acteurs autour d'une stratégie partagée.

Sur le Territoire Loue Lison on dénombre quatre établissements pour personnes âgées (Ornans, Amancey, Quingey, Arc et Senans) et trois établissements pour personnes handicapées adultes/enfants (Ornans, Quingey et Montfort), la part des + de 75 ans représente 2500 personnes.

Objectifs de l'action

- ✓ **Mettre en place un outil de traçabilité partagé** interopérable pour les Professionnels de santé qui renforce la coordination avec les services à domicile (logiciel EticSS)
- ✓ **Mettre en place un processus de repérage de la fragilité médico-sociale du patient** renforçant la coordination entre les professionnels de santé et les services à domicile : formation des professionnels du soin et de l'aide à domicile dans le cadre du programme Personne Agée en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA)
- ✓ **Améliorer/faciliter/accompagner les parcours de soin des patients et les retours à domicile après hospitalisation** avec l'appui de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) et de la Communauté Professionnelle de Territoire en Santé (CPTS)
- ✓ **Informier/former les professionnels de santé du territoire des modalités de prise en charge et d'accompagnement spécifiques pour les personnes en situation de handicap** : Partage d'expérience + distribution du "petit guide pratique" pour chaque type de handicap à l'usage des médecins (clef USB)
- ✓ **Promouvoir la démarche préventive (dépistages organisés, actions de prévention) auprès des personnes en situation de handicap/âgées via des programmes spécifiques** (exemple du projet co-porté à l'ADAPEI par l'ASEPT et la CPAM)

Objectifs généraux :

- ✓ Limiter les ruptures de parcours, sécuriser les retours à domicile, permettre le maintien à domicile dans de bonnes conditions (sociales, d'hygiène et de

	<p>sécurité) tant pour les personnes en perte d'autonomie que pour les professionnels intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travailler le lien et la coordination entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux <p>Objectif opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser, former et impliquer les acteurs locaux des champs du sanitaire, du médico-social, du social et du domicile pour la faciliter la coordination, la prise en charge de ces publics fragiles (en structure et à domicile) à travers des dispositifs adaptés aux différents besoins.
Description du projet	<p>Résumé : Faciliter le parcours de soin des publics fragiles, personnes âgées et personnes handicapées en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettant en place un outil de traçabilité partagé ✓ Mettant en place un processus de repérage de la fragilité médico-sociale du patient renforçant la coordination entre les professionnels de santé et les services à domicile ✓ Améliorant/facilitant/accompagnant les parcours de soin des patients et les retours/maintiens à domicile ✓ Informant/formant les professionnels de santé du territoire sur les modalités de prise en charge et d'accompagnement spécifiques pour les personnes en situation de handicap ✓ Promouvant la démarche préventive auprès des personnes en situation de handicap/âgées <p>Porteurs de l'action : ARS, CPAM, ASEPT, professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Professionnels de santé du Loue Lison (médicaux, paramédicaux et médico-sociaux), Maison de Santé d'Amancey, cabinets infirmiers, Hôpitaux d'Ornans et de Quingey, ADMR, ELIAD, services d'aides à domicile, collectivités</p> <p>Population bénéficiaire : Personnes âgées et handicapées et leurs familles, leurs aidants naturels et professionnels</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<p>A court terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse permettre une meilleure connaissance des dispositifs d'aide et d'accompagnement existants</p> <p>A plus long terme : que cette action contribue à promouvoir l'offre médico-sociale sur le territoire, que des formations/échanges de pratiques puissent être proposées dans le cadre de la CPTS avec l'appui des structures spécialisées (EHPAD, IME, MAS...) afin de favoriser l'inclusion de ces publics fragiles.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Déploiement du PAERPA finalisé en 2019 Déploiement de l'outil ETICSS engagé depuis 2018 Plateforme Territoriale d'Appui généraliste (toutes pathologies/tous publics) en fonctionnement Projet de dépistage mis en place à l'ADAPEI par l'ASEPT/CPAM courant 2020</p> <p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p>
Financement	<p>Taux d'intervention ARS : 100% pour le déploiement du PAERPA, d'ETICSS et de la PTA</p> <p>Cofinancements :</p>

Indicateurs

Description :

Nombre dossiers PAERPA traités

Bilan de l'action CPAM/ASEPT/ADAPEI

Nombre de formation/échanges de pratique organisés portant sur les publics PA/PH

Valeur initiale : 0

Fréquence de mesure : annuellement

Responsable du suivi : Animateur Territorial en Santé

Priorités stratégiques PRS : ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILES DANS LEUR AUTONOMIE ET LE RESPECT DE LEURS DROITS

Lien parcours :

Parcours personnes âgées, Parcours handicap

Direction de l'Autonomie ARS BFC

Autre plan/programme/politique :

Mission « Une réponse accompagnée pour tous »,

Stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021)

Loi Adaptation de la société au vieillissement (ASV)

Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

Fiche Intention
Lutter contre les maladies vectorielles

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>« La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement ».</p> <p>Relever le défi lié à l'environnement et au développement durable réside donc à la fois dans la mise en œuvre d'actions visant à diminuer l'impact des facteurs environnementaux à risques sur la santé mais également à développer des environnements favorables à la santé au travers notamment des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 (PRSE 3), co-piloté par la Préfecture de région, le Conseil Régional et l'ARS a pour ambition de prendre en compte l'ensemble de ces enjeux et de définir des actions de prévention sur l'ensemble de ces déterminants de santé. Sa mise en œuvre va nécessiter une mobilisation de tous les acteurs : Région, services de l'État, ARS, collectivités, associations de santé et environnement....</p> <p>Le changement climatique et les perturbations qu'il engendre suscitent des inquiétudes quant à l'arrivée de maladies vectorielles : maladies vectorielles à tiques, maladies transmises par le moustique Aedes Albopictus (dengue, chikungunya...)</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement du territoire - Travailler collectivement à une meilleure gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles et une meilleure information du public - Lutter contre les maladies vectorielles à tique en formant les enfants à la prévention des piqûres de tiques et à la conduite à tenir en cas de piqûre - Lutter contre les maladies transmises par les moustiques en limitant les zones de ponte et la prolifération du moustique tigre. - Développer des actions et dynamiques territoriales en faveur de la santé environnementale <p><u>Objectifs généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer et promouvoir un environnement favorable à la santé et à la qualité de vie des habitants du territoire <p><u>Objectif opérationnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer/former les enfants, habitants, professionnels et élus du territoire.
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé de l'action : Lutter contre les maladies vectorielles en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favorisant une meilleure intégration des enjeux de santé dans l'aménagement du territoire ✓ Travaillant collectivement à une meilleure gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles ✓ Luttant contre les maladies vectorielles à tique ✓ Luttant contre les maladies transmises par Aedes Albopictus <p>Mise en place d'ateliers de sensibilisation au sein des établissements scolaires, l'accompagnement à la mise en place d'action d'information à destination du grand public, ...la diffusion de ressources d'information aux structures relais (CCAS, centre de loisirs, RAM, CPIE, pharmacies, maison de santé, communes, cabinets médicaux, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développant des actions et dynamiques territoriales en faveur de la santé environnementale ✓ Favorisant l'implication des citoyens

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Outillant/Accompagnant les collectivités pour l'appropriation des enjeux de santé environnement ✓ Créant et animant des communautés d'acteurs <p><u>Porteurs de l'action :</u> Région, services de l'État, ARS, collectivités, associations de prévention...</p> <p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser</u> Habitants du territoire, professionnels de santé, élus...</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> Toute la population</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<p>A court terme :</p> <p>Formation des établissements sur la prévention des tiques et la maladie de Lyme Meilleure gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles et meilleure information du public par les collectivités/associations...</p> <p>A plus long terme :</p> <p>Une meilleure prise en compte des déterminants de santé dans les politiques publiques</p>
Calendrier prévisionnel	Non déterminé
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : Préfecture de région, Conseil Régional</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <p>Nombre de formations dispensées sur le territoire Suivi du PRSE 3 PCAET Valeur initiale : Non déterminée</p> <p>Fréquence de mesure : annuel</p> <p>Source : Rapports d'activités IREPS</p> <p>Responsable du suivi : animateur Territorial Santé, Ingénieur Santé Environnement ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : AGIR SUR LES DETERMINANTS DE SANTE → PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT Fiches action 39 et 40</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Direction de la Santé Publique</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan Climat Air Energie Territorial</p>

AXE 3 : SANTE ENVIRONNEMENT

Fiche action n° 9 : Promouvoir un environnement favorable à la santé des habitants : urbanisme favorable à la santé / Evaluation d'Impact en Santé (EIS)

Motivation de l'action, contexte	<p>Le 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement BFC 2017-2021 : Axe 4 - Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé ; Objectif 9 : Favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement ; Action 35 : Promouvoir l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) dans les projets d'aménagement et d'urbanisme, promeut une démarche commune de développement durable, de promotion d'un environnement favorable à la santé pour tous.</p> <p>La Communauté de Communes Loue Lison s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial du Grand. Au travers de différentes actions, la collectivité se mobilise pour lutter face aux défis (changement climatique, espèces envahissantes, qualité des milieux de vie, gestion des ressources...)</p>
Objectif de l'action	<p>OBJECTIF PRIORITAIRE 4.3</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir un urbanisme favorable à la santé ✓ Sensibiliser les élus à une vision intégratrice des enjeux de santé dans les projets d'urbanisme et d'aménagement
Description du projet	<p>Résumé : Promouvoir l'outil de formation en ligne développé par l'EHESP Outil de formation en ligne à destination des élus http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/club-plui-l-urbanisme-favorable-a-la-sante-a7915.html</p> <p>Les enjeux essentiels pour la santé que sont la qualité résidentielle, la qualité du cadre de vie (verdure, air, mobilité...), l'habitat en milieu urbain ou rural dans environnement harmonieux et dynamique sont autant de paramètres à évaluer lors de projet d'aménagement ou d'urbanisme. Afin d'analyser les impacts potentiels engagés par ce type de projets, l'Evaluation d'Impact en Santé (EIS) doit se systématiser afin de promouvoir un urbanisme et des aménagements favorables à la santé.</p> <p>Porteur de l'action : Communauté de Communes Loue Lison</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : l'ARS-BFC, la DREAL-BFC, le Conseil Régional BFC, les élus</p> <p>Population bénéficiaire : locataires, personnes âgées, scolaires et familles multi culturelles, jeunes enfants, associations.</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les enjeux principaux que le projet de résidentialisation implique en matière de santé dans une perspective de bien être de la population en évaluant ses impacts sur la santé (minimiser les effets négatifs et maximiser les effets positifs par des recommandations). - Analyser les données existantes, focus groupe population, entretiens individuels, analyse des impacts potentiels...
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p> <p>Taux d'intervention ARS :</p> <p>Cofinancements :</p>
Indicateurs	<p><u>Description</u> : Outils de suivi de paramètres quantitatifs et qualitatifs (nombre d'entretien réalisés, suivi de réalisation dans le temps des livrables attendus...)</p> <p><u>Valeur initiale</u> :</p> <p><u>Fréquence de mesure</u> : annuelle</p> <p><u>Sources</u> :</p> <p><u>Responsable du suivi</u> : Ingénieur UTSE ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p><u>Priorités stratégiques PRS</u> : Priorités stratégiques PRS : PRSE3. Axe 4 : « favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement »</p> <p><u>Lien parcours</u> : DPSE</p> <p><u>Autre plan/programme/politique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement BFC 2017-2021 ➤ Plan Climat Air Energie Territorial ➤ Agenda 21

Fiche action n°10 :
Lutter contre les espèces envahissantes : Lutte contre l'ambroisie

Motivation de l'action, contexte

« La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement ».

Relever le défi lié à l'environnement et au développement durable réside donc à la fois dans la mise en œuvre d'actions visant à diminuer l'impact des facteurs environnementaux à risques sur la santé mais également à développer des environnements favorables à la santé au travers notamment des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 (PRSE 3), co-piloté par la Préfecture de région, le Conseil Régional et l'ARS a pour ambition de prendre en compte l'ensemble de ces enjeux et de définir des actions de prévention sur l'ensemble de ces déterminants de santé. Sa mise en œuvre va nécessiter une mobilisation de tous les acteurs : Région, services de l'État, ARS, collectivités, associations de santé et environnement...

Plus généralement, 15 à 20 % de la population française est allergique aux pollens, cause de problèmes d'absentéisme à l'école ou au travail et pouvant conduire à une pathologie asthmatique. Le changement climatique favorise la prolifération de l'ambroisie, plante dont le pollen est fortement allergisant, avec des secteurs déjà fortement impactés comme le Jura.

Le Loue Lison, est donc particulièrement vulnérable à sa propagation du fait de sa frontière commune avec le département jurassien.

Objectifs de l'action

- ✓ limiter les allergies dues aux pollens
- ✓ Lutter contre la prolifération et la propagation de l'ambroisie par des actions adaptées
- ✓ Former des référents locaux collectivités, Informer les habitants à reconnaître la plante et à adopter les bons réflexes face à l'ambroisie
- ✓ Renforcer l'information sur les allergies polliniques et développer des plans de lutte contre l'ambroisie notamment au sein des collectivités et dans le monde agricole
- ✓ Faire en sorte que les enjeux liés à la qualité de l'air soient pris en compte dans les politiques locales en cohérence avec les objectifs fixés par la COP 21

Objectifs généraux :

- ✓ Améliorer et promouvoir un environnement favorable à la santé et à la qualité de vie des habitants du territoire

Objectif opérationnel :

- ✓ Former, informer les habitants, les collectivités et les entreprises aux risques polliniques et particulièrement à la lutte contre l'ambroisie.

Description du projet

Porteurs de l'action :

Région, services de l'État, ARS, collectivités, associations de santé et environnement, observatoire régional de la santé (ORS), Alterre Bourgogne, Agence pour l'environnement et le développement durable...

Partenaires, acteurs à mobiliser

Habitants du territoire, professionnels de santé, élus...

Population bénéficiaire :

Toute la population

	Territoire concerné : Communauté de Communes Loue Lison
Résultats attendus	<p>A court terme :</p> <p>Formation des scolaires sur la prévention des tiques et la maladie de Lyme</p> <p>Meilleure gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles et meilleure information du public par les collectivités/associations...</p> <p>A plus long terme :</p> <p>Meilleure prise en compte des déterminants de santé dans les politiques publiques</p> <p>Meilleure prise en compte du risque allergique lié aux pollens par le public et les aménageurs au sens large</p>
Calendrier prévisionnel	Non déterminé
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : Préfecture de région, Conseil Régional</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <p>Nombre de formation aux scolaires dispensées sur le territoire par l'IREPS</p> <p>Suivi du PRSE 3</p> <p>Valeur initiale : Non déterminée</p> <p>Fréquence de mesure : annuel</p> <p>Source : Rapports d'activités IREPS</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Territorial Santé avec appui Ingénieur Santé Environnement ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>PREVENIR ET EDUQUER AU PLUS TOT, DYNAMISER LA PROMOTION DE LA SANTE</p> <p>AGIR SUR LES DETERMINANTS DE SANTE → PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 3</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan Climat Air Environnement Territoire</p>

Fiche action n°11

Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>Depuis plusieurs années, les politiques sectorielles et centralisées laissent de plus en plus la place à des politiques intersectorielles qui se territorialisent. Consacrés initialement au développement local, ces dispositifs se sont progressivement enrichi de nouveaux champs d'action, dont la santé, autour du concept d'animation territoriale. L'animation territoriale a pour objectif de créer des synergies entre l'ensemble des acteurs de la santé (institutionnels, élus, professionnels de santé, usagers...). Elle permet de décliner les politiques de santé, nationale et régionale, en les adaptant aux spécificités et aux besoins de chaque territoire de proximité.</p> <p>L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a souhaité décliner les politiques de santé à une échelle pertinente pour mobiliser les acteurs, dont notamment les collectivités territoriales. A ce titre, le périmètre retenu est celui des Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), ou de leurs regroupements en syndicats mixtes de pays ou en Pole d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Cette échelle pertinente permet une action de proximité sans multiplier le nombre d'interlocuteurs. La contractualisation est l'instrument de la démarche d'animation territoriale. L'article L.1434-1 du Code de la Santé Publique offre la possibilité de conclure des Contrats Locaux de Santé (CLS) entre ARS et les collectivités territoriales.</p> <p>Le CLS renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Il a également pour objectif de répondre aux enjeux de santé du territoire et de corriger les inégalités sociales et territoriales de santé en mobilisant les acteurs et les moyens de façon coordonnée. L'élaboration d'un CLS s'appuie donc sur la construction d'un diagnostic partagé permettant l'identification des enjeux de santé d'un territoire, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.</p> <p>L'animation, la coordination, la mise en œuvre et la communication du Contrat Local de Santé nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire. L'affectation d'une personne dédiée au CLS est la condition sine qua non d'une mise en œuvre efficiente du contrat.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Objectifs général :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Animer et suivre la mise en œuvre du CLS ✓ Communiquer sur les actions du CLS ✓ Accompagner le développement de projets nouveaux sur le territoire, assurer la promotion de l'existant
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet « pilotage et animation du CLS » en lien avec l'ATS. <p>L'AS identifie, mobilise et anime les acteurs locaux, assure le suivi des actions décrites dans le CLS.</p> <p>L'AS est chargé de la restitution de l'état d'avancement du CLS lors des COPIIL et de l'assemblée plénière CLS.</p> <p>L'AS est chargé de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les</p>

signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...)
L'AS prépare et participe aux instances et groupes de travail dans le cadre des CLS.
L'AS est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec l'ATS.

- **Volet « accès aux soins primaires et installation des PS » en lien avec l'ATS.**

L'AS a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation. Il doit jouer le rôle de « porte d'entrée »/« guichet d'accueil » pour son territoire, pour l'accueil des professionnels de santé.

L'AS participe à l'accompagnement et à l'installation familiale en lien avec les collectivités, condition d'intégration nécessaire des professionnels de santé dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants...

L'AS relaye auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des professionnels de santé ou des élus.

- **Volet « communication » en lien avec l'ATS.**

L'AS construit un plan de communication « santé » au sein du territoire en valorisant les actions du CLS et en concevant des outils et des moyens de diffusion.

L'AS contribue à l'élaboration de supports de communication, type newsletters ou bulletin d'information, page « santé » sur site internet, diffusion d'un livret d'accueil, diffusion d'offres dans les centres de formation et revues spécialisées, utiliser les médias locaux...pour mettre en avant :

- Les formations proposées
- L'offre de soins : offres d'emplois, de remplacements, permanences des spécialistes...
- Les actions des partenaires (formations, colloques, action santé...)
- Les différents projets de santé en cours et les nouveaux modes d'exercices (MSP, Pôle de Santé, regroupement de professionnels...)
- Les différentes possibilités d'exercices (libéral, salarié, temps plein, temps partiel...)
- Le territoire du Loue Lison (ressources, cadre de vie, activités...)

L'AS organise des manifestations (soirée des internes, réunion d'information...) portant sur les dispositifs de prévention et de prise en charge, en relayant les opérations de prévention nationales...

L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS » dans la répartition du temps de travail de l'AS.

Porteur de l'action : ARS + Collectivités

Partenaires, acteurs à mobiliser : EPCI, Conseil Régional

Population bénéficiaire : Population générale

Territoire concerné : Communauté de communes Loue Lison

Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS

Résultats attendus

Durée du CLS

Calendrier prévisionnel

Estimation du montant prévisionnel global du projet : 50 000 euros/an

Financement

Taux d'intervention ARS : maximum 50% d'un ETP soit 25 000 euros/an

Cofinancements : Collectivités pour 50% soit 25 000 euros/an

Indicateurs

Description

Implication des acteurs locaux :

- Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions,
- Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions)

Taux de participation aux instances :

- CoTech
- CoPil
- Assemblée plénière

Taux de réalisation des actions portées par le territoire

Nombre de communications sur le CLS

- Variété des supports de communication sur le CLS

Nombre de projets nouveaux accompagnés :

- Projet d'installation,
- Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé,
- Projet d'action nouvelle pour le CLS

Valeur initiale : 0

Fréquence de mesure : annuelle

Source : Animateur de santé

Responsable du suivi : Animateur Santé en lien avec l'ATS

Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »

Lien avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

Lien parcours :

Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville